

DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN DE GAZ NATUREL DE SALINS DES LANDES

MESSANGES, le 03 Novembre 2011

Nombre de participants : 134 personnes

Claude BERNET

Mesdames et Messieurs, comme il est un peu plus de 8 heures et que nous sommes ensemble pour trois heures, je crois qu'il faut que nous commençons. Je m'appelle Claude BERNET, je suis le Président de la Commission Particulière du débat public sur ce projet. Et vous avez à ma gauche mes collègues membres de la Commission. A savoir, près de moi, Jean CRESPON, qui est un spécialiste de l'ingénierie minière ; Marie-Bénédicte AGUILA-BALDIT, qui est juriste, avocate, et Sylvie CLARIMONT qui est Maître de conférences en géographie à l'Université de Pau et des Pays de L'Adour. Il nous manque une cinquième personne, je vous présente ses excuses, c'est Claire de LOYNES, qui est membre de notre Commission, qui est plutôt une spécialiste de la communication, qui ne pouvait pas être là ce soir. Donc, voilà la Commission. Sur l'autre table, vous voyez le maître d'ouvrage, avec Monsieur Michel BELLEC qui est le responsable de ce projet et qui présentera tout à l'heure, dans quelques instants, ses propres collaborateurs et l'équipe qui est là pour répondre à vos questions. Moi, je vais me contenter, très rapidement, de vous dire pourquoi il y a ce soir un débat public, qui a commencé le 20 octobre et qui se déroulera jusqu'au 31 janvier 2012. Pourquoi y a-t-il un débat public sur ce projet ? D'abord parce que nous répondons à une prescription de la loi. Tout projet industriel ou d'équipement dont le montant dépasse 300 millions d'euros, et là nous sommes très au-dessus, EDF aura l'occasion de le dire, doit faire l'objet, préalablement à la décision, c'est-à-dire avant la décision de principe, d'un débat public.

Un débat public qui a aussi un objectif de fond, pas seulement un objectif légal. L'objectif de fond, c'est de faire en sorte que les citoyens et les citoyennes soient informés de l'existence du projet ; et plus encore aient la possibilité de « dire leur mot », de donner leur avis, de formuler leurs questions. Et ce soir, nous allons essayer de le faire à Messanges, tout au long d'une série de neuf réunions publiques, qui a commencé à Pouillon, qui se terminera à Habas et qui nous amènera notamment pas très loin d'ici à Soustons, à Capbreton, à Saint-Vincent-de-Tyrosse et cetera. Nous allons essayer de couvrir, avec ces réunions, l'ensemble du territoire concerné par le projet de création d'un stockage souterrain de gaz.

La gestion de ce débat est assurée, non pas par le maître d'ouvrage, ni par une institution administrative de droit commun comme la Préfecture. Elle est assurée par une commission

indépendante, qui est la Commission nationale du débat public, qui est représentée ici par la CPDP . Nous essayons au cours de ces débats de respecter cinq principes. Je vous les dis parce qu'ils sont importants.

L'indépendance, c'est l'indépendance de la Commission nationale du débat public, qui prend ses décisions de façon indépendante parce que ses membres sont nommés selon des modalités qui le garantissent, notamment la présentation par des juridictions ou par les grandes associations d'environnement.

La neutralité, c'est-à-dire que nous n'avons pas d'avis sur le projet : ni pour, ni contre. Nous sommes d'ailleurs les seuls Français à qui il est définitivement interdit, avec les membres de la Commission nationale, d'avoir un avis sur ce projet.

La transparence, c'est-à-dire que nous essayons de faire en sorte que tout soit transparent. Par exemple, nous en avons un symbole, avec notre site Internet, sur lequel nous mettons tout. Tout ce qui va arriver dans le débat sera positionné sur le site Internet, vous pourrez le découvrir au fur et à mesure du débat.

L'équivalence, c'est le même principe que dans la coopération, vous le savez : un homme, une voix. Cela veut dire que toute personne qui s'exprime, physique ou morale, a à nos yeux la même valeur, le même sens, le même intérêt ; c'est un principe d'égalité.

Et enfin, l'argumentation. L'argumentation, c'est plus un souhait qu'autre chose. C'est l'idée qu'il faut faire en sorte que les idées qui sont avancées soient argumentées.

Je vous ai décrit le rôle de la commission, il faut maintenant considérer Le rôle du maître d'ouvrage, qui est fondamental, parce que c'est lui qui détient la matière technique, c'est lui qui l'expose, c'est lui qui répond aux innombrables questions qui seront posées ce soir et par ailleurs.

Tout commence par l'information du public. Sur ce point -là, je me suis promené un petit peu tout à l'heure, là, pour interroger certains d'entre vous pour savoir si vous aviez reçu ou non les documents d'informations, qui d'ailleurs tous se retrouvent ici à l'entrée de cette salle. Il est pour nous tout à fait important que le public dispose d'une documentation à la fois sur le projet et sur le débat. C'est une documentation qui peut être succincte, la synthèse du maître d'ouvrage qui a été distribuée en principe dans tous les foyers, sauf quelques difficultés comme toujours ; cette documentation peut aussi être plus complète, avec un dossier de 100 pages que nous n'envoyons pas à tout le monde, mais dont je vous rappelle qu'il est disponible sur simple demande par Internet ou par écrit, ou en remplissant un petit document dont nos hôtesse disposent. Là, tout à l'heure en sortant, vous pouvez obtenir une diffusion rapide de ce document. Par ailleurs, il y a aussi sur le site Internet, l'ensemble des études réalisées par le maître d'ouvrage. Elles constituent une matière tout à fait considérable, et je vous invite, si vous vous intéressez particulièrement à tel ou tel point, à aller regarder ces études. Elles sont en plus rédigées de façon claire et compréhensible, en tout cas, c'est mon expérience, et surtout n'hésitez pas à le regarder. Quant au site Internet, il s'enrichit au fur et à mesure du débat. Il comporte les verbatims des réunions. Dans quelques jours, il y aura le verbatim de la réunion de Pouillon. Quelques jours après, il y aura le verbatim de cette réunion : les questions que vous posez, les réponses qui y sont apportées notamment par le maître d'ouvrage, dans certains cas par la Commission.

La participation du public s'exprime principalement par des réunions publiques, neuf réunions publiques de trois heures. Mais elle s'exprime aussi par des questions et avis sur Internet, on en a déjà parlé ; par des contributions et des cahiers d'acteurs de la part d'associations, par exemple. Et si tel ou tel d'entre vous a le souhait de commencer à rédiger

une contribution, c'est le moment de le faire. Je vous rappelle, vous avez 3 mois, un peu plus de 3 mois pour le faire, jusqu'au 31 janvier. Après, ce sera trop tard. Il y aura d'autres procédures de concertation, si le projet est engagé, mais le débat public sera terminé. N'attendez pas que ce soit terminé pour vous exprimer.

Alors, de quoi va-t-on débattre ? Je rappelle que tout est sur la table aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sujet qui soit étranger au débat, du moment qu'il s'agit du projet. On doit parler de l'opportunité, réaliser ou ne pas réaliser ce projet. Encore une fois, la décision n'est pas prise. De sa justification économique et sociale par rapport à la politique énergétique, par rapport à la politique de cette grande entreprise qu'est le maître d'ouvrage, par rapport à la politique européenne. On peut parler et on doit parler des procédés techniques industriels, c'est-à-dire qu'il y a des techniciens dans cette salle qui sont à même de vous répondre, comme cela a été le cas à Pouillon, il y a quelques jours. Et on peut, et on doit parler de tout ce qui relève des conséquences de ce projet et des précautions qu'il faut prendre par rapport, par exemple, à la sécurité et au fonctionnement du chantier ; au fonctionnement et à la sécurité du site ; à l'insertion dans l'urbanisme, les paysages et les espaces naturels. Nous avons d'ailleurs souhaité donner à cette réunion de Messanges, compte tenu de la qualité des espaces naturels, une particulière inflexion dans le domaine des paysages et des espaces naturels. Egalement l'agriculture, la forêt, le tourisme, le thermalisme, ces activités peuvent être concernées par le projet. En quoi le sont-elles ? Quelles sont les précautions à prendre ? Egalement, c'est extrêmement important, par rapport à la mer et à l'océan, le problème des prélèvements et des rejets. Le maître d'ouvrage va vous expliquer le fonctionnement du projet, et je pense que cela vous apparaîtra très fortement.

Je voudrais simplement vous faire quelques suggestions pour un bon débat.

Je vais donner la parole au maître d'ouvrage qui va parler pendant une trentaine de minutes. Ensuite, ce sera votre tour, c'est-à-dire que vous poserez des questions ou formulerez vos positions. Pour poser ces questions, il faudra que vous leviez le doigt. Nos hôtes vous passeront des micro-baladeurs. On vous demande, si vous voulez bien, de vous lever, parce que c'est plus clair, comme cela, les gens vous voient, de vous présenter le plus clairement possible, parce que cela permet ensuite de bien faire le compte-rendu verbatim de cette réunion, et si possible, de ne pas dépasser trois minutes dans votre intervention, ne serait-ce que parce que nous sommes relativement nombreux et je m'en réjouis et je vous en remercie. Mais, cela signifie que pour que tout le monde qui a envie de s'exprimer puisse s'exprimer, il faut gérer le temps de parole. Donc, si possible, trois minutes maximum ; au grand maximum, cinq minutes, si vraiment, vous avez beaucoup de choses à dire, mais essayez de vous contenter de trois minutes. Vous pouvez également, je vous le signale, pour ceux qui n'aiment pas s'exprimer par oral, vous pouvez aussi déposer des questions par écrit. Nos hôtes ont des formulaires. Vous pouvez déposer des questions par écrit, ces questions seront passées à la table, et éventuellement, ce qui est arrivé à Pouillon, on fera passer telle ou telle question.

Dernier point, après le débat, que se passera-t-il ? C'est-à-dire que se passera-t-il après le 31 janvier 2012 ? D'abord, la commission aura devant elle deux mois, pas plus, pour rédiger son compte-rendu. Le débat public ne doit pas traîner. Elle aura deux mois pour rédiger son compte-rendu, c'est-à-dire une synthèse de ce qu'elle aura vu, lu, entendu, au cours de ce débat, et ce document-là sera, bien entendu, publié et comme tout le reste, transparent et sur la table. Ceci nous amènera jusqu'au 31 mars 2012, après quoi le maître d'ouvrage aura

trois mois pour décider de l'opportunité, et le cas échéant, les conditions de la poursuite ou de la non-poursuite du projet, et ceci par un acte publié assez solennel, c'est la loi qui le demande. Le maître d'ouvrage s'engage, lorsqu'il demande, le débat public, à attacher de l'importance au compte-rendu du débat public. Ensuite, la loi qui est issue du Grenelle de l'environnement prévoit d'ailleurs une poursuite de la concertation, si le projet est mis en œuvre, ou du moins continué, et sous des formes dont nous aurons peut-être à débattre au cours des dernières réunions de ce débat public. Nous essayerons de moduler un petit peu les formes de la concertation qui pourrait se dérouler. Voilà ! J'espère avoir été assez clair et avoir levé un certain nombre d'incertitudes sur la notion de débat public. Et je vais donc passer la parole à Monsieur Michel BELLEC, Directeur de la Direction Gaz de EDF qui va vous présenter le projet.

Michel BELLEC

Mesdames, Messieurs, bonsoir ! Avant de vous présenter notre projet, comme m'y a invité le Président Claude BERNET, et en guise d'introduction, je démarrerai par deux points. Le premier, c'est de vous présenter l'équipe EDF sur ce projet. Moi-même, mon nom est Michel BELLEC, je suis responsable au sein du groupe EDF de développer et d'exploiter les infrastructures gaz. Et c'est à ce titre que la direction de l'entreprise m'a confié la responsabilité du développement de ce projet que nous allons vous présenter ce soir.

Je me suis entouré d'une équipe que j'ai voulu mixte avec, d'une part, les experts dans l'entreprise, dans le domaine des stockages souterrains de gaz naturel, qui ont des expériences en France et dans des pays européens, et également des représentants de l'entreprise, ici, en Région Aquitaine, qui exploitent vos réseaux, qui vous servent comme clients.

Et nous avons ici un bon mixte dans cette équipe, c'est comme cela que je la vois travailler, depuis quelques mois, ce qui nous permet aussi de connaître votre Région. Spécialement ce soir, compte tenu du thème particulier que nous allons aborder, j'ai également demandé à deux sociétés, avec qui nous travaillons sur le projet, d'être présentes ce soir, la société EURETEC et la société SOGREAH. Ce sont deux sociétés qui sont connues nationalement dans leur domaine et qui sont implantées ici en Région Aquitaine. EURETEC est à Tarbes et SOGREAH a un bureau à Bordeaux. Donc, voilà l'équipe qui est là ce soir. Je ne vais pas les présenter tous, simplement Grégoire RICHEZ, avec moi, présentera le projet et nous serons en première ligne pour répondre à vos questions, et nous avons également des collègues dans la salle sur certains points particuliers, ainsi que les sociétés dont j'ai parlé. Egalement présent, le délégué régional Aquitaine. Voilà pour la présentation de l'équipe. Le deuxième point, c'est pour réexpliquer également ce qu'a présenté Claude BERNET, mais vu du maître d'ouvrage. Nous sommes aujourd'hui dans une phase d'un projet qui a démarré déjà il y a trois ans. Si nous poursuivons ce projet au bout, l'exploitation démarrera, vous verrez le planning tout à l'heure en 2020. Donc, vous voyez la durée de préparation et de montage d'un tel projet. Et donc, aujourd'hui, on est à un moment idéal, en fait, pour un débat public, parce que nous avons déjà trois ans d'études derrière nous. Nous avons déjà des résultats concrets d'un premier forage d'exploration. Et nous sommes devant des choix à faire. Et donc, pour préparer ces choix, nous souhaitons vous entendre, entendre ce que vous avez à nous dire pour ensuite, comme l'a dit le Président BERNET et après avoir vu le rapport de la Commission, prendre notre décision de maître d'ouvrage. Donc, je souligne l'importance de

ce débat et je me réjouis que cette salle ici soit pleine, comme elle l'était la semaine dernière à Pouillon. Plus il y aura d'échanges, plus il y aura de débats, plus on aura compris vos préoccupations, mieux on sera à même de développer ce projet, si on souhaite, en fin de compte le développer.

Donc, venons-en maintenant à la présentation du dossier lui-même. Je commencerai par les enjeux. Pourquoi, finalement, on développe ce type de projet ? Et ensuite, nous aborderons avec mon collègue, Grégoire RICHEZ, le projet en tant que tel et les effets potentiels du projet sur l'environnement et sur le cadre de vie des territoires concernés par ce projet. Et vous en faites partie ici à Messanges.

Il s'agit du projet de grande envergure, comme l'a souligné la Commission à l'instant, vous verrez les montants financiers tout à l'heure. Et c'est un projet qui répond en fait à un besoin du Grenelle de l'environnement. Nous sommes, EDF, une société publique et nous nous intégrons dans ce projet, dans ce qui est souhaité, par les pouvoirs publics sur le développement des énergies et la mise en place d'une cartographie énergétique pour les 50 ans à venir sur le territoire. Qu'est-ce que nous voyons, en particulier, arriver ? C'est un développement du gaz naturel : on voit sur cette illustration son fort développement depuis 1975. Paradoxalement, la diminution de la production sur le territoire national renforce la nécessité d'avoir des stockages. Ce développement fort du gaz naturel repose sur ses usages spécifiques de chauffage dans l'industrie, et plus récemment, sur la production d'électricité à partir de gaz. Alors là, vous pourriez légitimement, surtout nous EDF, nous interroger : mais pourquoi vous développez un projet dans le domaine du gaz naturel alors qu'on vous attendrait plutôt sur les énergies renouvelables, par exemple, pour diversifier du nucléaire. En fait, développer ce type de projet, c'est nécessaire pour accompagner le développement des énergies renouvelables. Pourquoi ? Prenons l'exemple de la première des énergies renouvelables, l'énergie hydraulique (85 % de l'énergie renouvelable produite en France). Considérons aussi les énergies renouvelables qui vont se développer avec l'éolien, avec le photovoltaïque : l'hydraulique comme les nouvelles énergies nécessitent d'avoir en réserve une production d'électricité pour faire face à l'intermittence de production de ce type d'énergie renouvelable. Et pour cela, il faut pouvoir démarrer rapidement des centrales, et la centrale à gaz, c'est le moyen le plus efficace pour pallier l'intermittence dès la production d'électricité par énergie renouvelable. D'où la logique, en fait, d'avoir les énergies renouvelables, des centrales à gaz pour pallier cette intermittence et des stockages de gaz pour pouvoir démarrer rapidement les centrales à gaz pour produire de l'électricité. Donc, il y a une complémentarité, en fait, entre énergies renouvelables et développement de l'électricité avec du gaz.

Alors, pourquoi stocker du gaz naturel ? En fait, on l'a déjà vu en partie sur l'illustration précédente, c'est pour faire face à la saisonnalité de la consommation, face à la régularité de l'approvisionnement : on consomme beaucoup plus de gaz l'hiver que l'été parce que le gaz est employé pour le chauffage, alors que l'approvisionnement est régulier tout au long de l'année, donc il faut faire face au pic de saisonnalité. Pour faire face également à la sécurité d'approvisionnement du territoire, vous avez vu tout à l'heure dans l'illustration précédente le gap important entre la consommation sur le territoire national et la production qui est quasiment en voie d'extinction maintenant sur notre territoire, d'où une nécessité d'assurer avec des stockages une sécurité d'approvisionnement. Et enfin, j'en ai dit un mot précédemment, la flexibilité surtout avec le type de stockage que nous envisageons de développer ici dans les Landes, un stockage de gaz naturel en cavité saline, ce sont des

stockages dits rapides, qui permettent d'apporter rapidement des quantités de gaz nécessaires au fonctionnement des centrales à gaz. Donc, là, nous avons vu l'enjeu, en fait, pour la collectivité et comment nous, EDF, en tant que grand acteur de l'industrie énergétique en France, nous prenons nos responsabilités pour répondre à ce grand enjeu. Alors, c'est vrai qu'on n'attend pas nécessairement EDF sur les questions du gaz naturel, parce que traditionnellement, nous étions un producteur, un distributeur, un transporteur, un vendeur d'électricité. Il se trouve que, d'une part, avec le développement de la concurrence entre les énergies, l'ouverture des marchés qui a été voulue par le législateur français, EDF a développé une offre gaz, d'abord, pour répondre aux attentes de ses clients et également pour optimiser l'approvisionnement en gaz de ces centrales qui fonctionnent au gaz naturel. Nous avons un premier projet de production d'électricité à partir de gaz naturel, qui a démarré il y a quelques semaines en Lorraine, et nous avons deux projets à Martigues qui vont être mis en exploitation par substitution par du gaz, du fioul qui était utilisé auparavant sur cette centrale de Martigues. Donc, pour ces besoins de développement de production de l'électricité à partir de gaz naturel, nous avons besoin de stockage. Notre expérience dans le domaine des projets gaziers en Europe est maintenant conséquente. D'abord, des projets, qui arrivent à la phase de réalisation, de production d'électricité à partir de gaz naturel ; des investissements dans des pipes internationaux que nous avons décidés d'engager pour ce qui touche l'approvisionnement du gaz russe vers la France, également des stockages de gaz naturel que nous exploitons déjà en Grande-Bretagne, et en Italie avec nos filiales. En Allemagne, nous avons un projet qui va démarrer commercialement pour l'hiver prochain. Et donc, ce projet serait le premier projet que nous développerions en France dans ce domaine, mais avec l'expérience des différents projets que nous avons menés avec nos filiales dans d'autres pays européens limitrophes. Alors, le stockage de gaz naturel en cavité saline, est-ce que c'est quelque chose de particulier ? En fait, c'est quelque chose qui est bien connu dans l'industrie gazière en Europe depuis plus d'une trentaine d'années. Il y a déjà trois projets qui fonctionnent en France actuellement et ils sont basés sur les propriétés du sel. Le sel a des propriétés qui lui permettent d'être un bon vecteur pour stocker du gaz naturel. Pourquoi ? Parce que le sel est étanche. Le sel est étanche, donc il n'y a pas de fuite s'il emprisonne le gaz. Il est résistant à la pression, aux variations de pression qui sont nécessaires lorsqu'on stocke du gaz naturel pour faire de l'injection et du soutirage. Et enfin, le sel est soluble, et donc, grâce à sa propriété d'être soluble à l'eau, il permet au contact avec l'eau, finalement, de créer des cavités dans lequel on peut stocker du gaz naturel. Il présente le grand avantage par rapport à d'autres types de stockage qui sont employés de ne pas avoir de contact avec l'eau, parce que justement, s'il y avait de l'eau, il y aurait dissolution, donc il y a bien étanchéité dans le stockage en cavité saline de gaz naturel, et particulièrement dans une région comme la vôtre qui est sensible à la ressource en eau pour le thermalisme et pour l'agriculture. Par rapport à d'autres projets qui ont pu être menés ou qui ont d'ailleurs été abandonnés dans votre région, nous n'avons pas ce risque de contact avec l'eau. Donc, voilà les grands enjeux que je voulais vous présenter en introduction avant que mon collègue présente le projet en tant que tel, et ensuite, une fois que nous aurons fait cette information pour reprendre les verbes tout à l'heure employés par Claude BERNET, viendra le moment de répondre à vos questions.

Grégoire RICHEZ

Madame, Monsieur, bonsoir ! Alors, le projet tel que je vais vous le présenter ce soir est issu de nos premières études. Il sera amené à être adapté pour prendre en compte nos discussions, les résultats de nos échanges, des études complémentaires que nous devons développer et les autorisations administratives que nous serons amenées à solliciter. Alors, pourquoi venir se placer dans les Landes pour développer un tel projet ? La carte qui vous est présentée vous indique que le sous-sol landais dispose d'une géologie qui est favorable avec la présence de couches salines profondes mais surtout de dômes de sel de plusieurs centaines de mètres dans le sous-sol et qui sont des conditions nécessaires pour réaliser le type de stockage qui nous intéresse. Il existe d'autres régions en France qui disposent de telle capacité saline. Ce sont la Lorraine, le Jura et la vallée du Rhône. Et comme vous le voyez sur la carte, il existe, indiqués par les flèches rouges, déjà trois sites de stockage de gaz en cavité saline : à Etrez, à côté de Bourg-en-Bresse, à Tersanne à côté de Valence, et à Manosque en Provence. Et c'est sur la base de ce constat qu'EDF a réalisé des premières études avec un bureau spécialisé en la matière, Geostock, de façon à pouvoir engager une demande de permis de recherche que nous avons obtenu en 2009. Alors, ce permis de recherche, vous en voyez l'aire, le périmètre qui représentait en mauve sur cette carte. Il recouvre 4 diapirs, ceux de Magescq, Thétieu, Bénesse Saint-Pandelon et Bastennes-Gaujacq. Je parlais du diapir, c'est un synonyme, en fait, de dômes de sel souterrains qui sont les formations salines qui nous intéressent. Et parmi ces quatre dômes de sel qui sont autour de Dax, vous noterez que l'agglomération dacquoise qui apparaît en rouge sur la carte, a été exclue du périmètre. Donc, parmi ces quatre dômes de sel, celui de Bénesse Saint-Pandelon est le plus important, et c'est celui qui est le plus connu. Et c'est autour de ce dôme de sel que nous avons mené nos premières actions. Dans le cadre du permis de recherche que nous avons obtenu, nous avons cherché à développer notre connaissance du sous-sol en réalisant en 2010 un forage exploratoire. Le but de ce forage était de vérifier la présence du sel et d'en évaluer les propriétés. Nous avons occupé temporairement un terrain d'environ un hectare, et vous voyez, à droite, que nous avons tenu à le restituer dans un état au moins aussi propre que son état original avant nos travaux. Au cours de ce forage, nous avons atteint le sel à un peu plus de 200 mètres de profondeur et nous avons poursuivi le forage jusqu'à un peu moins de 2 000 mètres. Nous avons alors prélevé beaucoup d'échantillons, plus d'un millier, des échantillons qu'ils ont une forme longiligne, dont vous voyez ici un segment, j'allais dire, juste une petite portion. Et tous ces échantillons ont d'abord fait l'objet d'examen sur place, pour être analysés de façon approfondie avec l'aide de plusieurs laboratoires. Les résultats de ces études nous ont permis de confirmer la faisabilité d'un projet de stockage de sel en cavité saline, grâce à une hauteur de sel importante et dont les caractéristiques sont satisfaisantes. Nous avons prévu un deuxième forage qui se réalisera au printemps 2012 afin de préciser un peu plus les limites de ce dôme de sel et d'en étudier les limites. Et bien évidemment, nous souhaitons reconduire pour ce deuxième forage les mêmes précautions que nous avons prises pour la réalisation de ce premier forage. C'est déjà sur la base des résultats de ce premier forage que nous avons pu dimensionner, établir les premières caractéristiques du projet tel que nous vous le présentons aujourd'hui. Alors, nous avons d'abord tenu à sélectionner de façon préalable un site potentiel qui soit éloigné de toute habitation. Et donc, vous voyez là une photo aérienne et on voit apparaître en orange l'aire potentielle, nous pourrions installer la partie de surface de notre stockage. Vous voyez apparaître d'un pointillé jaune, en fait, les limites dans le

sous-sol du dôme de sel qui nous intéresse. Alors, le stockage serait installé à l'intérieur de ce périmètre orange, mais sa superficie en surface serait bien plus réduite, de l'ordre de 30 hectares, ce qui correspond à peu près à la surface de la carrière exploitée par la société Placoplatre, c'est la tâche blanche que vous voyez au centre de la photo. Nous envisageons de réaliser une douzaine de cavités pour y stocker du gaz. Ces cavités seraient réalisées à plus de 1 000 mètres de profondeur et elles auraient chacune à peu près 400 000 mètres cubes de volume ; 400 000 mètres cubes, c'est un cylindre de 50 mètres de diamètre et de 200 mètres de haut. Ce volume nous permettrait de stocker environ 600 millions de mètres cubes de gaz utile, cela correspond à peu près à la consommation annuelle d'une ville de 750 000 habitants, l'agglomération de Bordeaux, par exemple. Pour limiter l'emprise foncière du site de stockage, chacune des cavités bien évidemment sera reliée à la surface par un puits. Mais ces puits ne seront pas exactement verticaux, ils seront légèrement déviés de façon à regrouper à la surface, sur un nombre de plates-formes réduites, ces têtes de puits qui sont les seules parties qui émergent depuis ces cavités. Alors, en dehors de ces têtes de puits, quelles seront les autres installations qui seront installées en surface ? Voici une illustration de ce que pourrait représenter, en surface, le projet de stockage souterrain. Je ne vais pas rentrer dans les détails de ce schéma, juste vous indiquer que le gaz est amené sur le site par un gazoduc, par un tuyau enterré, qu'avant d'être injecté dans les cavités, il doit d'abord être comprimé, c'est l'objet du premier atelier que vous voyez ici, encadré en orange ; et qu'ensuite, par des canalisations enterrées, le gaz comprimé est introduit dans les cavités par l'intermédiaire des têtes de puits. Donc, vous voyez, là, deux plates-formes côte à côte, regroupant plusieurs têtes de puits. Cette opération permet de stocker le gaz, on dit « l'injecter ». A l'inverse, lors du déstockage, on parle de « soutirage », la pression du gaz qui va ressortir des cavités, la pression du gaz doit être abaissée, et le gaz passe pour cela dans une zone de traitement avant que d'être à nouveau réinjecter par le réseau. Et à un moment de l'injection dans le réseau, on vérifie son odorisation, puisque le gaz est odorisé pour être reconnaissable éventuellement en cas de fuite. De façon générale, comme Michel BELLEC a pu vous l'expliquer, le gaz est stocké en été, lorsque l'on consomme moins, ou lors des périodes de l'année où il est un peu moins consommé, il peut être déstocké en hiver. Et, encore une fois, le stockage en cavité saline apporte une flexibilité importante et permet des mouvements de gaz particulièrement rapides en fonction des besoins de la consommation. L'installation, telle qu'elle est représentée à l'écran, n'est qu'une installation typique. Je vous invite à noter qu'elle est particulièrement modulaire de façon à pouvoir réellement être adaptée en fonction de l'aire qui sera effectivement retenue pour son installation. Ce sont différents modules qu'on peut placer différemment, notamment en respectant les différents niveaux de terrains.

Je souhaiterais maintenant développer un peu plus en détail, comment nous envisageons de créer les cavités dans lesquelles serait stocké le gaz. Vous voyez sur ce schéma une seule cavité au cours de ces différents stades de la création, de la gauche vers la droite. La première étape consiste à réaliser un forage sur plus de 1 000 mètres de hauteur, en utilisant des équipements type mât de forage. Mais surtout, nous veillons à tuber, à réaliser une étanchéité parfaite du forage sur toute sa hauteur avec différents tubes et en assurant une cimentation au terrain, de façon surtout à ce que le puits soit complètement étanche aux terrains environnants ; à ce que le puits reste complètement étanche aux nappes environnantes, de façon à ne pas venir les perturber. Ensuite, lorsque ce puits a été créé, et c'est ce qu'on voit apparaître sur les deuxième, troisième et quatrième illustrations, on va y

introduire de l'eau. J'expliquerai plus tard d'où vient l'eau. Cette opération va permettre de dissoudre le sel. Simultanément à l'injection d'eau, le puits est équipé pour permettre simultanément de retirer de l'eau chargée en sel, ce qu'on appelle de la saumure. Cette opération de dissolution du sel, qui prendra plusieurs années, permet de réaliser petit à petit le volume des cavités dont nous avons besoin. Une fois que la cavité a atteint les dimensions attendues, nous procédons à des tests pour contrôler son étanchéité. Intervient alors, lorsque nous sommes assurés de l'étanchéité de la cavité, la phase de première mise en gaz. Nous utilisons le gaz naturel qui va être injecté en comprimant... Pardon, il va être comprimé puis injecté dans la cavité, et c'est le gaz qui va venir pousser l'eau chargée en sel qui est présente dans la cavité. Une fois cette opération réalisée, dans ce cas-là, la cavité peut être mise dans sa configuration d'exploitation, et c'est le dernier schéma sur la droite de l'illustration. Alors, d'où vient l'eau que nous utiliserons pour réaliser ces cavités ? Nous avons effectué un choix dans le cadre du projet Salins des Landes, de chercher complètement à préserver la ressource en eau douce qui existe. Et donc, pour cela, et pour ne pas prélever justement d'eau douce dans les nappes aquifères, nous avons décidé de faire appel à de l'eau de mer. Cela nécessitera de réaliser une double canalisation, qui doit permettre de puiser de l'eau depuis l'océan et ensuite de l'amener jusqu'au site où seront réalisées les cavités. Et dans le sens retour, cette canalisation doit permettre d'évacuer l'eau chargée en sel depuis le site jusqu'à la mer. Les points de rejet en mer seront installés à environ 1,5 kilomètres du bord de plage. Cette double canalisation, on l'appelle saumoduc. Elle sera enterrée sur toute sa longueur sous au moins 1 mètre de terre, et elle devrait faire environ 40 kilomètres de longueur, en fonction du tracé définitif qui sera retenu. Enfin, nous veillons, dans la définition de notre projet, à avoir des solutions pour ne pas venir perturber les écosystèmes un peu sensibles. A ce titre, notamment, le passage du saumoduc sous la dune et sous la plage se ferait en employant une technique dite de « forage dirigé », cette technique permet d'installer les tuyauteries sans avoir à ouvrir de tranchée et sans avoir à venir perturber le milieu en surface. Alors, par où comptons-nous faire passer ce saumoduc ? Comme vous l'avez compris, le saumoduc doit permettre de relier l'océan à Pouillon, et nous avons commencé, avec l'appui de bureaux d'études spécialisés, par recenser les différents enjeux environnementaux, tant humains que naturels, qui sont concernés par le projet. Donc, vous les voyez reportés sur cette carte de synthèse où apparaissent en rouge, notamment, les zones à très fort enjeu. Je citerais par exemple, il était pour nous hors de question de vouloir traverser l'agglomération de Dax, par exemple. Nous avons aussi identifié comme étant un très fort enjeu les zones des Barthes de l'Adour, par exemple, et ainsi de suite. Et lorsque nous devons les traverser, nous envisageons de le faire dans les endroits de plus faible largeur, et là encore, en employant les techniques qui préservent au maximum les écosystèmes. Alors, aujourd'hui, nous disposons de deux fuseaux potentiels pour la pose de ce saumoduc. Ces deux fuseaux, ils partent de Pouillon, ils ont un trajet commun jusqu'à l'ouest de Dax et ils se séparent : l'un, sur un fuseau nord qui aboutit ici sur, je vais dire sur le territoire de Messanges et une deuxième option alternative qui, elle, passerait au Sud et qui déboucherait sur la Commune de Soustons. Bien évidemment, un seul des deux fuseaux sera utilisé in fine pour le projet. Je vous propose de résumer les différentes étapes de création d'un tel projet et d'un tel stockage et de vous donner quelques dates.

Comme Michel BELLEC a pu vous le rappeler, nous avons déjà mené des études, nous avons réalisé un premier forage d'exploration en 2010, un deuxième est prévu l'année prochaine,

en 2012. Nous sommes aujourd'hui en 2011 où, avec ce débat public, nous sommes dans cette phase d'échange active, que nous souhaiterions prolonger par des mécanismes de concertation au-delà. Ensuite, sur les années 2012-2015, en prenant en compte les résultats des forages, et en prenant en compte les résultats de la concertation, nous développerons des études complémentaires. Nous pourrions alors initier et solliciter, le cas échéant, les autorisations qui nous seraient nécessaires pour l'exploitation du stockage. Ce n'est que vers 2015 qu'EDF sera réellement en position de confirmer ou non, avec les engagements financiers correspondants, sa décision de construire le stockage. Dans ce cas-là, dès 2016 et 2017, nous procéderions à la construction des infrastructures nous permettant de créer les cavités, notamment donc le saumoduc. Puis, lorsque les premières cavités seront en cours de création, par lessivage, de finaliser la construction du stockage, notamment en prenant en compte toutes les installations de surface gaz que je vous ai présentées précédemment. Nous pourrions donc ainsi procéder à une première mise en gaz à partir de 2020. Et c'est cela qui marquerait la mise en exploitation du stockage.

Je vous ai présenté les principaux aspects strictement techniques du projet. Je voudrais maintenant consacrer la fin de ma présentation à ce qui vous concerne peut-être plus directement, à savoir ses effets potentiels.

Tout d'abord, je souhaiterais rappeler, et je pense vous en convaincre, qu'EDF est très attachée à l'intégration de ce projet dans le sud des Landes. Les premières études que nous avons menées nous amènent à pouvoir vous présenter de façon encore qualitative, mais quand même les premiers effets potentiels que nous pourrions estimer, tant sur le cadre de vie, sur votre cadre de vie, que sur celui du milieu naturel. Encore une fois, notre objectif est de chercher à nous insérer au mieux et d'établir, pourquoi pas en concertation avec vous, des mesures d'accompagnement à la hauteur des enjeux.

Donc, le premier point concerne la sécurité de ce genre d'installation. Pour EDF, la sécurité est forcément notre première préoccupation. Je souhaiterais d'abord rappeler que, à plus de 1 000 mètres de profondeur, le gaz est stocké en l'absence d'oxygène, il n'y a aucun point chaud, et donc, à ce titre-là, le gaz y est stocké de façon sûre. Par ailleurs, notre exigence de sûreté apparaît à toutes les phases du projet. Donc, dès les phases de conception pour lesquelles nous définissons des zones de sécurité très strictes, nous aurons bien évidemment tous les moyens de séparer les différents ateliers. Je vous ai indiqué que nous enterrerons les canalisations pour les protéger de tout risque. Au stade de la construction, nous serons très attentifs à la sécurité du chantier en tant que telle mais aussi à veiller à la bonne construction de nos installations, en réalisant notamment des tests serrés et notamment certains se faisant en présence de l'administration pour pouvoir attester du bon fonctionnement de l'ensemble de l'installation. Enfin, en ce qui concerne l'exploitation, nous assurons une présence physique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 sur ces installations, le site sera gardienné et clôturé. Et enfin, au titre des bonnes pratiques d'exploitation, nous serons amenés à réaliser régulièrement les tests sur les différents matériels et, bien évidemment, à assurer régulièrement leur maintenance. Enfin, je souhaiterais mentionner le fait qu'un stockage de cette nature est un établissement classé pour la maîtrise des risques industriels, et qu'à ce titre, il est soumis à des contrôles réguliers et fréquents de la part de l'administration. Notamment et au-delà de cela, il sera mis en place un comité local d'information et de concertation qui sera une réelle opportunité pour les personnels exploitants du stockage d'échanger avec les riverains et avec les associations et les collectivités locales au cours de la vie du projet.

En ce qui concerne les effets potentiels sur votre cadre de vie, ils seront très limités et principalement concentrés au cours de la phase de construction. Nous serons vigilants à maintenir les activités économiques existantes. Si nous étions amenés à venir perturber, pendant la construction, par exemple, des exploitations agricoles, nous veillerions bien évidemment à prendre en compte la saisonnalité des exploitations, ou à défaut, à compenser les pertes qui pourraient en résulter. Lorsque nous serons amenés à traverser des zones boisées, nous privilégierons, bien évidemment, les pistes forestières existantes. La circulation sera maintenue sur les chemins et les pistes touristiques en période estivale. Nous serons amenés à interdire la pêche sur une zone très limitée autour du point de refoulement de la saumure, environ 100 à 150 mètres autour de ce point de rejet. Et enfin, toutes les infrastructures de communication importantes seront franchies par la technique du forage dirigé ou des techniques de forage qui nous permettent de maintenir la circulation sur ces grands axes. Au-delà des aspects humains, nous avons été aussi très vigilants sur les aspects environnementaux. Alors, concernant le milieu naturel, nos premières études, et là encore, je souhaite vous rappeler qu'elles sont disponibles pour que vous puissiez les consulter sur le site Internet animé par la CPDP, nos premières études montrent que les différents enjeux naturels peuvent être maîtrisés. Nous utiliserons encore une fois la technique du forage dirigé pour passer, par exemple, sous le lit des rivières. Bien évidemment, nous procéderons dans toutes les zones traversées, nous avons déjà commencé à le faire d'ailleurs, à des inventaires faune/flore et de façon à en tirer toutes les conséquences dans la conception et dans la planification de la construction de nos ouvrages. Nous avons bien évidemment porté une attention particulière à l'incidence potentielle du refoulement d'eau salée au fond de l'océan. Nous avons réalisé plusieurs dizaines de simulations qui prennent en compte différents paramètres, comme le vent, la houle et les marées. Et à chaque fois, il apparaît que l'augmentation de la salinité serait très localisée au fond de l'océan et n'atteindrait jamais la côte. L'impact sur les espèces vivantes serait donc très limité, dans un rayon de 50 mètres autour de la sortie du saumoduc, et de toute façon, n'atteindrait jamais la surface.

Nous pensons, pour terminer, que ce projet Salins des Landes peut constituer une réelle opportunité économique pour la Région. L'investissement sur ce projet est estimé, de façon préalable, à environ 650 millions d'euros, ce qui, bien évidemment, générera de la fiscalité pour les collectivités locales. En termes de construction, la construction de ces installations nous amènera à mobiliser jusqu'à 250 personnes sur une période de 4 ou 5 ans. Nous serons vigilants à valoriser les compétences existantes dans la Région pour les entreprises qui seraient amenées à intervenir. Et bien évidemment, ce chantier générera des retombées au bénéfice du commerce local. Une fois que la mise en exploitation aura été réalisée, ce seront environ 25 emplois directs qui seront créés et 20 à 30 emplois indirects pour des activités de maintenance, pour des activités de restauration et d'hébergement. Enfin, nous avons déjà entamé une première étude et nous souhaitons la prolonger, pour chercher à valoriser les infrastructures que nous serons amenés à créer dans le cadre de ce projet. Je pense notamment au saumoduc, aux conduites d'amenée d'eau de mer, ou de rejet d'eau salée. Et à ce titre, nous avons commencé à évoquer des idées, comme la thalassothérapie, le thermalisme, pourquoi pas l'aquaculture. Et nous sommes tout à fait prêts à partager ces infrastructures avec d'autres. Voilà ! Toutes ces idées confirment la volonté d'EDF d'intégrer son projet dans le territoire landais. Et je vous remercie de votre attention.

Claude BERNET

Merci beaucoup. Je voudrais signaler que pendant l'intervention de M. RICHEZ est arrivé Monsieur le Maire de Messanges que je salue en le remerciant de nous accueillir dans cette salle qui est très sympathique. Vous avez écouté le maître d'ouvrage avec beaucoup d'attention, et j'imagine que vous avez de nombreuses questions. Et donc, je vous donne la parole immédiatement.

Eve RASTEL

Bonjour ! Eve RASTEL. Je représente François JARLOV qui est de Messanges, qui est un céramiste dont vous voyez une des œuvres, et qui est à l'étranger. J'ai quatre questions qui sont liées.

La première, est-ce que les saumoducs seront visibles ?

J'ai une expérience, ayant eu un commerce près du Wharf, à Biscarrosse, qui fait 700 mètres de long, et je peux vous dire qu'en étant une surfeuse, quand vous me dites que l'eau saline ne va pas parvenir jusqu'au bord, j'ai des doutes parce que je connais un petit peu le phénomène des rejets avec les tempêtes.

Deuxième question, est-ce que ces saumoducs seront momentanés, puisque d'après ce que vous nous avez montré en fin de lessivage, d'après ce que j'ai compris, on n'a plus besoin des saumoducs. Donc, est-ce que cela va être enlevé à un moment à un autre ?

J'avais pensé à une idée mais c'est peut-être un peu saugrenu mais pourquoi, vous parliez de thermalisme, d'autres exploitations possibles, pourquoi pas à ce moment-là transformer cette eau salée en eau douce, d'un côté, et en sel de l'autre côté ? Donc, éviter des rejets dans l'océan qui éviterait de perturber la faune marine, parce que là, les saumoducs, je ne sais pas si c'est de l'eau chaude qui ressort. On sait très bien que un degré dans l'océan au niveau biologie, on voit bien sur les étoiles de mer dans certaines régions tropicales, cela modifie énormément l'écosystème, donc en l'occurrence du sel.

Et puis, au niveau des effets, bien sûr, sur la faune, je suis très inquiète sur la faune aquatique. Voilà, c'est tout. Mais je vous remercie en tout cas.

Claude BERNET

Voilà. Moi, Madame, je vous remercie d'avoir su posé quatre questions en deux minutes

Grégoire RICHEZ

Alors, je vais demander l'assistance de la régie pour répondre à la première question. Je voudrais avoir l'illustration numéro 20 s'il vous plaît ! C'est pour répondre à votre première question sur : « Le saumoduc sera-t-il visible ? » Alors, je répète que sur le trajet terrestre, le saumoduc sera bien enterré sous plus d'un mètre de terre. Sur sa partie maritime, ce sera la même chose. Alors, vous voyez la coupe du saumoduc. A droite, vous voyez apparaître la dune puis la plage, et ensuite, le profil du fond marin. Le saumoduc, le point de rejet qui est situé à plus de 1,5 kilomètres du bord de plage. Sur tout le trajet maritime, il s'agit d'un ouvrage qui sera enterré. Donc, sur la première partie, ce sera par le biais du forage dirigé.

C'est une technique qui permet de venir passer le tuyau sous la dune d'un seul tenant, et ensuite, le tuyau sera d'une certaine façon enterré, ensouillé au fond de la mer. Ceci aussi pourrait répondre à votre question sur la visibilité des ouvrages. Je me permets de profiter de cette illustration pour vous montrer que le point de rejet, il est à plus de 15 mètres de fond en mer puisque, justement, si on a souhaité être si distant du bord de mer, c'est notamment pour avoir toujours une masse d'eau importante et ce indépendamment des phénomènes de marée et de houle. Tout cela n'est pas impacté par ces rejets.

Sur l'usage du saumoduc et son caractère momentané, le saumoduc, effectivement, nous est nécessaire pour réaliser les cavités. Je vous indiquais que les premières cavités pourraient être mises en exploitation à partir de 2020, je ne vous ai pas par ailleurs indiqué que nous estimons de façon préalable que nous pourrions réaliser jusqu'à une douzaine de cavités, et qu'il faut plusieurs années pour réaliser ces cavités. Donc, le saumoduc sera utilisé en ordre de grandeur, et encore une fois, je vous parle de façon préliminaire sur la base de nos premières études jusque, peut-être, 2030. Qu'en serait-il de ces ouvrages au-delà de cette période de fin de lessivage ? J'allais dire, cela dépend. Si nous trouvons des partenaires qui seront près et qu'ils en ont un autre usage, nous conviendrons dans ce cas-là avec eux de la poursuite de l'utilisation de cette infrastructure. A défaut, nous procéderons à une neutralisation de ces canalisations et de ces ouvrages de façon à s'assurer qu'il ne perturbe pas l'environnement au-delà.

Roland LEGROS

Monsieur LEGROS des Amis de la terre. Simplement, quand vous parlez de neutralisation, cela veut dire quoi ? Démontage, ou on le bouche ?

Grégoire RICHEZ

Il n'y a pas de réponse unique. Effectivement, il y a différentes pistes qui sont celles que vous évoquez. Soit un démontage, soit un bouchage, un remplissage par des matériaux inertes. Aujourd'hui, on n'a pas de schémas strictement arrêtés, cela fera l'objet de discussion à mettre en place, de toute façon qui sont des préalables nécessaires avant d'obtenir les autorisations pour construire ce genre d'ouvrage. Ce sera vraisemblablement une solution mixte qui sera mise en œuvre pour la neutralisation de cet ouvrage, ou encore une fois, c'est si nous ne trouvons pas d'autres débouchés et d'autres réutilisations pour l'eau de mer ou pour la saumure.

Daniel CHARLOT

Daniel CHARLOT de Messanges. Sur le tracé, sur la longueur du pipe, combien y aura-t-il de stations de pompage et de relevage ? Et est-ce qu'elles seront démontées, elles, à la fin des travaux ?

Grégoire RICHEZ

Sur le saumoduc, il n'est prévu que deux installations de part et d'autre. Donc, nous aurons une installation de pompage qui sera proche de la zone littorale mais en arrière de la dune ; et par ailleurs, une deuxième installation de pompage qui sera, elle, entre Mimbaste et Pouillon, près du site de stockage. Il n'y aura pas d'installation de pompage intermédiaire. Nous aurons à quelques endroits précis des organes, des vannes d'isolement pour pouvoir interrompre le fonctionnement le cas échéant mais il n'y aura pas d'installation, je vais dire, visible depuis l'extérieur en dehors de ces deux stations.

Alors, sur la partie littorale, si elle n'a pas d'autre usage, elle sera démontée, oui.

Claude BERNET

Quand vous avez une remarque, c'est toujours utile d'instaurer des dialogues, surtout qu'on n'est pas énormément nombreux. Mais à ce moment-là, demandez les micros pour qu'on puisse vous enregistrer.

Christian HONTANX

Je suis Monsieur HONTANX de Soustons, du quartier Hardy, c'est-à-dire exactement sur le trajet, un des trajets qui est prévu. Alors, ma question va être d'ordre général, je m'adresse à tout le monde dans la salle. Est-ce qu'il y a des gens qui comprennent le Russe ici ? Il n'y en a pas ? Bon, ce n'est pas grave, je vais être très bref, si vous me comprenez. Vous allez me comprendre. Ma position est très claire là-dessus, c'est « niet », voilà. C'est ce que je voulais dire mais je poserai d'autres questions après.

Fabienne BIEHLER

Bonjour ! Fabienne BIEHLER de Messanges. Alors, la première question, en fait, c'est je n'ai pas bien compris pourquoi on avait choisi des énergies fossiles à la place des énergies renouvelables ? Et cela me semble assez important parce que, en fait, on se retrouve complètement liés à un produit qu'on est obligé d'acheter à un pays étranger avec tous les problèmes géopolitiques que nous connaissons. Et donc, je trouve que ce serait beaucoup plus judicieux de pouvoir investir ces 650 millions d'euros dans les énergies renouvelables

Donc, il me semblerait plus judicieux à notre politique, aujourd'hui, qui demande de consommer local, de pouvoir investir sur des fonctionnements qui ne soient pas très préjudiciables, et sur la nature et sur le public, et sur l'humain. Et donc, j'aimerais comprendre au départ, en fait, pourquoi le débat se fait sur l'installation de cette usine avant de se poser le débat sur les choix d'investissements. Voilà ! Merci.

Claude BERNET

Alors, je vais donner la parole donc à Monsieur BELLEC, sur ce problème de la justification par rapport à la politique énergétique, qui est un sujet effectivement très important. Je tiens simplement à m'excuser auprès de Monsieur RICHEZ parce que je crois que je l'ai interrompu dans certaines de ses réponses à des personnes qui se sont exprimées tout à l'heure. Et donc, on lui donnera la parole après pour qu'il puisse les donner. Alors, Monsieur BELLEC.

Michel BELLEC

Oui. En fait, Madame, vous aviez deux types de question. La question sur notre indépendance au niveau énergétique, et puis, ensuite, sur l'intérêt qu'il y aurait à faire plus d'énergies renouvelables. C'est comme cela que j'ai compris vos deux questions. Sur la première, nous avons aujourd'hui en France la chance, si l'on peut dire, d'avoir un taux d'indépendance énergétique relativement fort, du fait de l'emploi du nucléaire pour la production d'électricité. Le taux d'indépendance énergétique en France est de 46 %. Le taux d'émission de gaz à effet de serre est dans un rapport de 1 à 5 pour ce qui est de la production d'énergie par rapport à notre grand voisin qui est l'Allemagne. Donc, déjà avec l'emploi du nucléaire pour la production d'électricité, nous avons un atout très important pour l'indépendance énergétique, également pour la balance commerciale du pays, et aussi pour les rejets de CO₂ dans l'atmosphère.

Alors, ensuite, la question de l'énergie renouvelable se pose avec de plus en plus d'acuité aujourd'hui, parce qu'effectivement, il y a une diminution à terme des réserves fossiles, et le Gouvernement via le Grenelle de l'environnement a émis un certain nombre de règles pour promouvoir ces énergies. Ces règles permettent un développement de plus en plus fort de ces énergies avec, aussi il faut quand même le savoir, des subventions très fortes qui sont payées par nous tous. Mais, c'est vrai qu'il faut donner des impulsions pour démarrer une industrie, pour lancer les équipements, arriver aux économies d'échelle. Dans ce type d'énergie renouvelable, il y a l'hydraulique, qui est lié à la pluviosité et à l'investissement que nous faisons dans les barrages, et représente aujourd'hui 85 % des énergies renouvelables qui sont produites, parce que la France a heureusement un parc d'hydraulique important. Pour le reste, il s'agit du photovoltaïque et de l'éolien qui, aujourd'hui, sont en fort développement. Il y a des appels d'offres qui ont été lancés sur plusieurs sites sur le littoral français pour l'éolien. Vous l'avez tous vu, d'ailleurs EDF avec ses deux autres entreprises énergétiques via une filiale spécialisée dans le domaine est candidat en réponse à ces appels d'offres. Ce qui montre bien que nous sommes, nous-mêmes, engagés. Nous investissons dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier type éolien. Mais, il faut bien voir que ces énergies renouvelables type éolien et type hydraulique, ont un caractère intermittent. Or, nos besoins, que ce soit pour des besoins des particuliers ou pour les besoins des industriels, doivent être satisfaits en temps réel puisqu'il faut un équilibre permanent de la consommation et de la production en France pour que le réseau ne s'écroule pas. Donc, plus on développe de l'éolien, plus on développe de l'hydraulique, plus il faut développer à côté une production d'énergie qui puisse pallier l'intermittence des énergies renouvelables. Ce qui est aussi un coût important parce que finalement on développe deux fois de la production : une fois pour développer l'hydraulique et l'éolien, et une fois pour développer des réserves pour pallier l'intermittence de ces énergies. Donc, il faut développer d'autres équipements. Et l'équipement qui, en Europe aujourd'hui, est le

plus adapté pour pallier l'intermittence du photovoltaïque et l'éolien, ce sont les centrales à gaz. Pourquoi les centrales à gaz ? le gaz est certes une énergie fossile, mais elle est beaucoup moins polluante que les autres énergies fossiles, charbon (2 fois moins) ou fioul. Le gaz vient de zones d'approvisionnement en Europe et dans le monde qui sont beaucoup plus larges également que pour le fioul et le charbon, donc c'est intéressant de le faire. Et c'est pour cela qu'EDF qui s'engage massivement dans la production d'énergies renouvelables, en particulier à travers l'éolien, développe aussi des investissements dans le domaine du gaz via le type de projet que nous vous présentons aujourd'hui, parce que c'est indispensable. C'est indispensable, parce que c'est complémentaire.

Fabienne BIEHLER

Excusez-moi, c'est juste pour faire une petite parenthèse sur vous disiez : par rapport aux barrages donc l'hydraulique, qui était quand même au départ notre première énergie électrique, qui a été développé pendant des années et des années, il y a aujourd'hui 80 % des barrages qui sont exploités à 50 % et qui ne demandent qu'à être rectifiés, réaménagés, modernisés pour pouvoir exploiter à 100 %. Il me semble que ce serait le premier investissement à faire. L'hydraulique étant effectivement, comme vous le disiez, une des grosses capacités que nous avons. Et que ce problème de dire, c'est pour pallier à un manque. A mon avis, le manque, il serait largement pallié si on faisait le nécessaire sur des choses comme les barrages ou comme les infrastructures, l'éolien, enfin on a la mer justement à côté, elle peut servir à autre chose qu'à pomper du sel dans le fond des terres et à stocker du gaz.

Michel BELLEC

L'hydraulique, aujourd'hui, est exploité quasiment au maximum de ce que l'on pourrait faire. Il reste encore probablement, comme vous l'avez noté, quelques surinvestissements qu'on pourrait faire sur des exploitations hydrauliques déjà existantes. On le fait mais elles sont économiquement de plus en plus difficiles à réaliser parce qu'on arrive à la fin des exploitations des sites classiquement exploitables. Mais je peux vous garantir que du fait effectivement que c'est un combustible qui est gratuit, finalement, naturellement, EDF, dès qu'il le peut, dès que c'est rentable, investit dans l'hydraulique. Parce que, n'oublions pas que, nous sommes tous ici, quelque part, intéressés à ce que EDF soit dans une position financière qui lui permet de faire ce type d'investissement et n'aille que dans des investissements rentables, parce qu'à la fin, c'est le prix d'électricité que nous payons tous qui s'en ressentirait si on allait dans des coûts d'investissement dans les domaines qui seraient hors de toute rentabilité économique. Ce serait très difficile à comprendre pour le public. On est toujours dans l'énergie, dans un équilibre entre l'industriel, le financier et les conséquences sur l'environnement.

Claude BERNET

Alors, je vais rendre la parole à Monsieur RICHEZ, parce qu'il y a quelqu'un qui n'a pas eu sa réponse tout à l'heure.

Grégoire RICHEZ : Oui, J'ai pu répondre aux deux premières questions de la première intervenante, mais pas aux deux questions suivantes. Sur votre troisième question qui était une suggestion à partir de l'eau du lessivage, de refaire de l'eau douce et du sel. Alors, déjà, cela existe déjà dans la région avec les Salins du Midi qui ont exactement le même type de production, et nous sommes bien évidemment en contact avec eux et nous pourrions être amenés effectivement à leur céder une part de notre saumure, pour qu'ils puissent produire du sel. Je souhaiterais simplement que vous ayez en tête le fait que cela ne pourrait concerner qu'une fraction assez limitée de la saumure que nous serons amenés à produire, que les besoins de création des cavités nous amèneront, pour le besoin du lessivage, à générer des quantités de saumure qui vont bien au-delà des besoins des Salins du Midi en la matière. Maintenant, s'il y a d'autres industriels qui seront intéressés à utiliser cette saumure, encore une fois, nous sommes ouverts aux échanges et à des échanges avec eux.

Intervenant

Les 100 millions de mètres cubes, c'est bien cela, la saumure dans l'océan!

Claude BERNET

Attendez ! Monsieur, veuillez m'excuser. Non, vous êtes gentil mais vous prenez la parole comme cela, je vous donnerai la parole d'ici quelques minutes, parce que j'ai déjà promis avant, il faut être juste . Bon. Monsieur RICHEZ, vous avez la parole et vous seul.

Grégoire RICHEZ

Sur la dernière question, donc sur les impacts sur l'environnement liés à ce rejet de saumure. Encore une fois, nous avons réalisé beaucoup de simulations qui nous ont amené à pouvoir juger de la dispersion de la saumure dans les fonds marins. Vous avez vu une première illustration tout à l'heure à ce sujet. Et nous avons travaillé avec des bureaux d'études spécialisés. En ce qui concerne les impacts vis-à-vis de la faune et de la flore, ils seraient limités aux 50 premiers mètres autour de l'ouvrage de rejet et, en profondeur, dans les premiers mètres du fond de l'océan. En dehors, l'impact ne serait pas perceptible sur la faune et la flore. Nous avons déjà commencé à réaliser certains inventaires. Ils ne sont pas encore exhaustifs, et nous sommes déterminés à les prolonger tout au long de l'exploitation de l'ouvrage pour pouvoir confirmer in situ les résultats que je vous ai annoncés.

Michaela NEUHAUS

Bonjour ! Michaela NEUHAUS de Messanges. En fait, moi, je suis de la même opinion que Madame BIELHER tout à l'heure. Je suis un peu surprise que Monsieur BELLEC essaie de nous dire que EDF s'investit encore et encore dans les énergies renouvelables. Sur votre site, on voit que c'est 0,5 % sur les énergies renouvelables par rapport à 75 % sur le nucléaire toujours. Il y a des pays européens, vos voisins, les Allemands, moi, je suis Allemande d'ailleurs, qui réussissent quand même et qui peuvent vous montrer aussi comment on peut éventuellement sortir du nucléaire, des énergies fossiles, peut-être pour arriver à un avenir

des énergies renouvelables. Aujourd'hui, j'ai trouvé une synthèse de l'Institut MégaWatt de 2011 qui nous montre également que jusqu'à 2050, (en Allemagne aussi d'ailleurs, il y a des études en ce sens), on peut arriver à un approvisionnement en énergies renouvelables à plus que 90 %. Donc, je ne comprends pas pourquoi EDF essaie de rester sur le point que cela ne serait pas possible ? D'ailleurs, j'ai une autre question. Quel est le rôle de GAZPROM dans tout ce projet ? Merci.

Claude BERNET

Alors, je vais donner la parole à EDF pour qu'il réponde, notamment, sur le rôle de Gazprom. Je voudrais simplement dire : nous avons raison de resituer le projet en question dans le problème général des énergies, et notamment des énergies renouvelables. Cela dit, nous ne sommes pas mandatés, nous, ce soir pour partir pour un débat sur la politique énergétique de la France et de l'Europe. Mais nous le remettons bien dans le cadre de notre débat puisque vous avez posé la question « quel est le lien avec les énergies renouvelables » et le maître d'ouvrage a commencé à vous apporter une réponse.

Michel BELLEC

Oui. D'abord, félicitation pour votre niveau en langue française, c'était très clair. Ensuite, une rectification importante, je ne sais pas où vous avez lu sur notre site que 0,5% seulement de nos investissements est consacré aux énergies renouvelables. Ainsi, EDF est le premier producteur d'électricité hydraulique en Europe (selon les années autour de 13, 14 % de la production totale)

Michaela NEUHAUS

. Bien sûr, l'hydraulique moi aussi, je trouve, c'est une énergie renouvelable, mais vous la séparez vous-même dans vos présentations. D'ailleurs, vous avez oublié avant aussi de parler de la géothermie qui arrive partout, et donc, je voulais ajouter juste une petite chose parce que j'ai le microphone. Les énergies renouvelables, on peut les avoir sur place, on n'a pas besoin d'avoir des grands tuyaux d'ici jusqu'à la Russie. Donc, moi, personnellement, je ne vois vraiment pas pourquoi les 650 millions euros ne peuvent pas être investis dans tout cela. Avec toutes vos réponses, moi, je vais vous dire : je ne vais pas les comprendre.

Michel BELLEC

Nous mettrons sur le site les investissements qu'EDF fait à travers la société EDF-Energies Nouvelles dans laquelle EDF est le seul actionnaire aujourd'hui. Sur les énergies renouvelables, c'est un des premiers acteurs en Europe, sur des projets photovoltaïques, sur les projets de biomasse, sur des projets éoliens. Donc, EDF est un grand investisseur dans les énergies renouvelables. Alors, on va vérifier sur le site, peut-être qu'effectivement, les investissements faits par EDF-Energies Nouvelles, comme c'est une filiale, ne sont pas pris en compte sur le site, je ferai la vérification. Mais, je le répète, EDF à travers la société EDF-ENR,

EDF-Energie Nouvelles, est un des premiers acteurs dans l'énergie renouvelable en Europe. Alors, vous me parlez d'un pays qui vous est cher, l'Allemagne que nous connaissons aussi. Nous avons des projets en Allemagne, d'ailleurs, dans le domaine du gaz, mais également dans le domaine de l'éolien dans le Nord de l'Allemagne. Donc, nous travaillons aussi à travers toujours la société EDF-ENR, EDF-Energie Nouvelles. Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que l'Allemagne avec son choix sur le nucléaire va certes développer fortement les énergies renouvelables, et a commencé à le faire avec beaucoup d'investissements et beaucoup de détermination comme chacun sait, c'est un pays très industriel et très volontaire, mais il développe aussi énormément le gaz. Le gaz qui vient essentiellement d'ailleurs, de Russie, pour l'Allemagne, donc c'est aussi un grand débat dans votre pays. Certes, il y a un renoncement au nucléaire, mais une dépendance accrue, et accrue dans des proportions très importantes avec la Russie à travers le gaz. Donc, ce sont des choix politiques, le Président BERNET a dit, ce n'est pas le lieu ce soir mais je comprends bien aussi que c'est une de vos préoccupations, « l'Allemagne a fait des choix qui sont des choix nationaux, qui correspondent à son histoire, à sa culture ; la France a fait d'autres choix qui sont différents, qui correspondent aussi à son histoire et à sa culture ». Le nucléaire, cela n'a pas la même connotation dans un pays comme l'Allemagne ou dans un pays comme la France, voilà, c'est une réalité, mais c'est comme cela. Et ces choix nucléaires, ce ne sont pas des choix de l'entreprise EDF, ce sont des choix du Gouvernement français. Et tout ce que nous faisons ici dans ce projet, est en permanence sous le contrôle des pouvoirs publics, ce qui est d'ailleurs une bonne chose pour nous et également une sécurité pour vous.

Les permis nous ont été accordés par les services du Ministère de l'Industrie relayé par la Préfecture, le permis d'exploration de premier forage d'exploration, nous a été délivré par le Préfet. Le deuxième forage d'exploration, que nous allons démarrer cette année, sera de même autorisé par les pouvoirs publics. Donc, tout ce que fait l'entreprise EDF, c'est sous le contrôle des pouvoirs publics qui, eux-mêmes, travaillent sur la base du Grenelle de l'environnement, qui est aussi un élément de déclinaison de la politique énergétique européenne.

Sur GAZPROM, comme vous l'avez vu, ce type d'investissement, ce sont des investissements très importants financièrement mais qui sont supportés par l'entreprise qui en prend le risque, et il est classique pour ce type d'investissement d'avoir des partenaires. Alors, c'est vrai qu'il y a des grands fournisseurs de gaz vers le territoire français, et que Gazprom est l'un de ces grands fournisseurs. Gazprom investit dans les stockages souterrains en Hollande, en Allemagne. Il souhaite aussi investir sur des projets en France. Et donc, nous avons des discussions avec Gazprom sur ce site, comme sur d'autres, pour des partenariats avec cette entreprise, mais sachez, nous l'avons dit, nous l'avons d'ailleurs écrit dans le dossier du maître d'ouvrage, qu'EDF restera toujours le maître d'ouvrage de ce projet quels que soient les partenaires qui pourraient s'intéresser financièrement à être acteur de ce projet.

Hervé BOUYRIE, maire de MESSANGES et conseiller général

Puisque vous avez décidé de passer par Messanges, nous allons parler un peu des contraintes que vous allez rencontrer sur notre territoire et notamment au niveau de l'aménagement. Puisque ces contraintes, nous les avons mises pour protéger certains espaces naturels. Pour certains, c'est sensible, d'autres un peu moins, mais quand même

protégés. Pour enterrer déjà vos gazoducs, vous allez devoir, je suppose, créer une saignée sur le territoire. Je ne sais pas combien de mètres de large vous allez nous le dire. Et vous allez traverser quelques kilomètres d'espaces boisés conservés. Donc, déjà réglementairement, il va falloir que vous expliquiez comment vous vous y prenez pour arriver à lever cet interdit ? Ensuite, vous allez devoir passer sur des zones humides, des zones assez sensibles au niveau écologique, vous allez passer à travers deux ruisseaux qui sont en Natura 2000, en ZNIEFF. Et vous allez tomber dans la nappe phréatique obligatoirement, puisque c'est la nappe qui alimente ces cours d'eau pour partie. Enfin, il y a le secteur dunaire aussi, vous l'avez plus ou moins évoqué. A la limite, on peut concevoir qu'un passage sous la dune, cela soit le moins problématique possible. Si ce n'est qu'il y a quand même aussi l'aspect réglementaire à lever. Et dernier point, vous allez construire une station de pompage de 2 hectares, je crois ? Et là, c'est pareil. Nous, nous sommes, nous-mêmes, contraints pour créer de l'habitat à vocation sociale sur des surfaces équivalentes, 2 hectares, pour mettre 30 maisons. Donc, il va falloir nous expliquer comment vous arrivez aussi à construire là où nous, nous, on n'a pas le droit de le faire pour le moment, du moins.

Grégoire RICHEZ

Alors, je vais vous fournir quelques éléments de réponse et d'éclairage sur les points que je vous remercie d'avoir soulevé. Et puis, potentiellement, sur quelques autres points, je m'appuierai sur un de nos experts qui est présent dans la salle. Sur la réalisation de l'ouvrage du saumoduc, en zones courantes, en zones habituelles hors de toute contrainte, la bande de travail qui serait mobilisée pendant la phase de chantier(soit, en un endroit donné, peut-être 2 ou 3 mois mais pas plus car le chantier se déplace au fur et mesure de sa réalisation), la bande de travail pourrait prendre entre 20 et 30 mètres. Lorsque la canalisation est posée, il resterait une bande d'une largeur de 7 mètres qui, elle, devrait être laissée libre de toute construction ou libre de toute plantation d'arbustes ou d'arbres hauts. Ceci dit, elle pourrait être recultivée lorsqu'on est en plein champ.

Hervé BOUYRIE

C'est que nous traversons un secteur forestier qui est très vaste et dunaire même. Donc, vous allez traverser des forêts dunaires.

Grégoire RICHEZ

Alors, sur la partie traversée des zones forestières, déjà, on va essayer de respecter, je vais dire, le paysage existant et d'utiliser des pistes forestières, lorsqu'elles existent déjà, voire pourquoi pas des pistes DFCI. Sur l'aspect espaces boisés potentiellement protégés classés, j'aurai voulu que Monsieur Mourre puisse nous apporter des éclairages complémentaires de la société EURETEC.

François MOURRE, EURETEC

Pour la traversée des espaces boisés classés, effectivement, c'est une procédure particulière pour les canalisations de transport qui sont déclarées d'utilité publique préalablement, et

pour lesquelles il y a une mise en compatibilité qui est demandée et qui fait l'objet d'une procédure particulière, et qui elle-même est soumise à l'enquête publique au préalable.

Grégoire RICHEZ

Alors, en ce qui concerne la surface pour la station de pompage qui sera en arrière de la dune sur la zone littorale, vous avez cité une surface de 2 hectares. C'est effectivement l'ordre de grandeur plutôt majorant de ce que l'on souhaiterait créer. J'ai compris que vous avez effectivement rencontré des difficultés pour la réalisation d'un projet d'aménagement. Des premiers échanges, tel que cela m'a été rapporté, on est sur des zones voisines, on n'est pas sur les mêmes zones exactement...

Hervé BOUYRIE

Ce que vous avez présenté, c'est encore pire que notre propre situation. Mais peut-être que le logement social sera d'utilité aussi publique qu'un passage de saumoduc, c'est possible.

Grégoire RICHEZ

Et on est sur des usages qui sont différents. Donc, les positions ne sont pas forcément exactement les mêmes. Encore une fois, nous proposons aujourd'hui un fuseau qui est relativement large. Et voilà, c'est ce genre de sujet que nous sommes prêts à discuter lors des phases ultérieures pour pouvoir affiner le tracé de nos installations. Merci.

Claude BERNET

Bien ! Alors, je crois qu'on a abordé les difficultés concrètes.

Jean-Marc BREGLER

Bonjour ! Jean-Marc BREGLER je suis ingénieur de bâtiments et d'ingénierie générale. Je me pose trois questions. Tout à l'heure, nous avons discuté, Monsieur et vous m'avez dit que c'était un « pur jus, pur sucre EDF ». D'accord ? Les gazoducs, vous allez utiliser ce qui était autrefois GDF-EDF. Ensuite, cette énergie qui va être stockée, ce gaz, il va servir aux particuliers. Je ne pense pas que vous allez... à moins que vous ne vouliez toutes les canalisations actuelles de GDF, où va être la centrale thermique ? Et ensuite, j'aurais bien voulu que Monsieur se présente parce que j'ai une autre question. Vous avez parlé de bureaux d'études, d'ingénierie, je connais le BRGM, et on connaît plein de choses comme cela, mais j'aurais bien voulu savoir que vous puissiez me dire, nous dire à tous, si vous êtes un des patrons du bureau d'études et d'ingénierie que vous employez ? Quand je dis patron, je parle financier. Merci.

)

Michel BELLEC

Très bien. S'il vous plaît, si vous passez l'illustration numéro 12. Non, c'est simplement que vous posez la question si j'ai bien compris, si je vous ai bien compris sur comment nous allons à partir du site stockage...

Jean-Marc BREGLER

... que vous allez utiliser, c'est comment vous allez négocier ou vous avez déjà négocié avec ce qui appartenait autrefois à EDF-GDF, et qui maintenant est à SUEZ. Le petit a racheté le gros ! Et ensuite, comment vous allez pouvoir distribuer ce gaz ? Où vous allez mettre votre centrale énergétique, c'est-à-dire une centrale de production ? Voilà !

Michel BELLEC

Alors, j'avais parfaitement compris votre question. Et donc, c'est pour cela que j'ai proposé...

Jean-Marc BREGLER

Je vous en remercie. Pardonnez-moi ! Je vous demande de bien vouloir m'excuser.

Michel BELLEC

J'ai proposé que l'on montre cette illustration. La loi française prévoit que le réseau de transport de gaz naturel, c'est la même chose pour l'électricité, est un réseau qui est régulé. Pour ce qui est de l'électricité, il appartient à une société qui s'appelle RTE, Réseau de Transport d'électricité. Pour ce qui touche le gaz, pour l'essentiel du territoire français, il est réparti entre deux transporteurs, GRTgaz, qui appartient au groupe GDF-Suez d'une part, et TIGF qui est votre transporteur, ici dans les Landes, qui est la filiale du groupe Total. Que ce soit le GRTgaz ou TIGF, ils sont propriétaires du réseau et ils transportent le gaz qui appartient à des sociétés de leur groupe, ou à d'autres sociétés. Et effectivement, sur le stockage que nous envisageons de développer, il est dans la zone TIGF, donc, il sera alimenté par les canalisations qui appartiennent à TIGF. C'est très simple, c'est régulé, c'est prévu par la loi avec un tarif public. Donc, voilà sur cette question. Vous avez une autre question : quelle centrale allons-nous alimenter ? Alors, le réseau de transport de gaz, il est interconnecté. J'ai souhaité montrer cette illustration parce qu'on voit d'où vient le gaz qui est consommé en France. Donc, il vient soit par canalisation dans l'Est de la France, Obergailbach ; dans le nord de la France à Taisnières et puis à Dunkerque ; et il vient sur le Sud à Fos-sur-Mer par bateau d'Algérie ; et à l'ouest, il arrive à Montoir-de-Bretagne près de Saint-Nazaire. Donc, ce sont les points d'entrée du gaz sur le réseau français. Ensuite, le réseau est interconnecté à travers les deux transporteurs dont je parlais, GRTgaz et TIGF, et ce réseau alimente les centrales de production d'électricité à partir de gaz qui sont réparties sur l'ensemble du réseau. Donc, c'est un système qui est interconnecté pour le gaz comme l'électricité. J'ai cité les centrales que nous développons, nous EDF. Nous ne sommes pas les seuls, il y a également d'autres sociétés qui aujourd'hui exploitent ce type de centrale. Pour

les nôtres, j'en ai dit un mot tout à l'heure, il y en a une qui est en Lorraine, près de Pont-à-Mousson, et deux qui sont sur le site de Martigues. Alors, Monsieur Grégoire RICHEZ s'est présenté tout à l'heure. Simplement pour vous dire parce que si je crois avoir compris votre question, c'est si nous avons, nous EDF, des intérêts dans les sociétés avec qui nous travaillons. C'est cela ?

Jean-Marc BREGLER

Je parle du bureau d'ingénierie et du bureau des mécaniques des sols et des forages. Et vous partez... Donc, vous dépensez énormément d'argent actuellement pour faire neuf réunions, si j'ai bien compris des... quelques centaines ou quelques milliers de brochures sur un seul forage, alors que le BRGM a déjà fait, il y a une dizaine d'années ou une quinzaine d'années, quelques forages. On peut dire en 97-98. Mais pourquoi partir sur un seul forage et une seule étude, alors qu'il aurait été plus judicieux, à mon avis, de faire deux ou trois forages, et ensuite de lancer cette mise en relation avec le public ?

Michel BELLEC

Alors, je vais vous répondre sur les forages. La mise en relation avec le public, elle vient à un point du projet, où nous travaillons déjà depuis 3 ans sur ce projet, nous avons fait les premières études. Et il est nécessaire pour continuer, c'est une obligation prévue par la loi comme l'a rappelé le Président Claude BERNET en introduction. C'est, je dirais, une obligation mais que nous voyons, nous, comme une opportunité, parce que cela nous permet aussi de comprendre vos interrogations. C'est une obligation de le faire maintenant pour pouvoir continuer à développer ce projet. Voilà, c'est tout ! Cela correspond à ce besoin-là. Alors, pour le nombre de forages, on va vous répondre. Grégoire ?

Grégoire RICHEZ

Alors, effectivement, nous avons réalisé nous-mêmes un premier forage. Et comme je l'ai indiqué, nous en réaliserons un deuxième au cours de l'année prochaine. Mais, j'ai aussi indiqué le fait que nous avons déjà mené des études préalables avant de lancer ce premier forage. Il faut savoir qu'effectivement, il y a déjà eu des opérations, je vais dire, de nature à investiguer la géologie du sol qui ont déjà été réalisées et nous avons bénéficié de ces résultats. Nous sommes rapprochés, notamment le secteur pétrolier, à mener des reconnaissances dans la Région. Nous sommes partis des résultats bruts de nos travaux de reconnaissance, que nous avons réinterprétés pour nos propres besoins avant de décider de réaliser ce premier forage. Et c'est bien sur la base de ces premières études bibliographiques et sur la base de données existantes que nous avons décidé de poursuivre le projet, et même ne serait-ce que de déposer cette demande de permis de recherche. C'est bien en réutilisant déjà des données existantes, ce qui nous permet quelque part de se limiter effectivement à deux forages exploratoires avant d'envisager la suite du projet.

Claude BERNET

Bien. Alors, j'ai beaucoup de demandes de parole et je vais la donner, mais j'ai promis tout à l'heure qu'on répondrait à des questions formulées par écrit. Il y a une question qui est tout à fait intéressante, qui vient de Madame Françoise DEGOS, qui est dans cette salle, et qui pose la question : pourquoi ne pas faire un référendum auprès de la population concernée ? C'est une question qui concerne la Commission puisque c'est une question de procédure. Je voudrais simplement dire qu'en droit français, le référendum sur ce type de projet n'est pas prévu, à une seule exception près. Vous avez le référendum constitutionnel, cela, c'est autre chose, mais cela ne porte pas sur des projets techniques. Et il y a une seule exception près qui est, je l'ai appris d'ailleurs il y a quelques jours, le référendum communal. C'est-à-dire que quand on est sur un projet d'équipement communal, un projet qui relève de la compétence de la commune, la commune peut organiser un référendum. Donc, en l'occurrence, il n'y a pas de solution juridique pour organiser un référendum. Il faudrait d'ailleurs aussi discerner sur quel territoire et cetera, et cetera. Je dirais simplement que le débat public, ce n'est certes pas un référendum, ce n'est pas non plus une méthode scientifique d'évaluation de l'opinion, mais c'est une méthode d'évaluation de l'opinion tout de même, même si elle n'est pas scientifique, et elle consiste à s'interroger pendant un certain nombre de mois, à interroger les gens et essayer de comprendre ce qu'ils veulent. Même si, comme l'a souligné tout à l'heure, Monsieur, cela coûte un peu cher. Je n'en disconviens pas que cela coûte un peu cher, mais ce qui coûte cher, c'est l'information de tout le monde. C'est le fait par exemple d'avoir édité des documents à 140 000 exemplaires pour qu'ils soient distribués à l'ensemble des foyers, à l'ensemble des entreprises de l'arrondissement de Dax. Donc, voilà ! Je voulais simplement faire état de cette question. Et maintenant, j'ai bien d'autres questions qui me sont arrivées. Donc, relevez la main. Monsieur au fond, qui est le premier que j'ai vu. Voilà, on va lui donner la parole. Il se lève.

Francis MELOU

Bonjour ! Francis MELOU de Vieux-Boucau-les-Bains. Oui, j'avais une question complémentaire, par rapport au monsieur, à poser, une remarque à faire. Par rapport au Monsieur qui a parlé des centrales : si le projet était réalisé et mené à terme, est-ce qu'il est prévu dans un deuxième temps, une centrale de production de l'électricité avec le gaz, dans les Landes, dans l'Aquitaine ? Est-ce que c'est prévu dans un deuxième temps, un autre temps ? Et la remarque que je voulais faire, c'est que, tout à l'heure, il y a des personnes qui ont parlé par rapport aux énergies. Je pense qu'il serait quand même important... je sais que ce n'est pas tellement votre souci mais il serait quand même important de rappeler qu'aujourd'hui, il faudrait qu'il y ait une politique, des politiques qui incitent vraiment avant de penser toujours à produire plus, à consommer moins. Vraiment des politiques qui permettent, dans tous les domaines, d'économiser l'énergie, les énergies. Et cela, quand on voit tous les gaspillages qu'il y a partout, partout, que cela soit les lumières allumées, que ce soit partout ! Alors, c'est simplement cela que je voulais rappeler parce que c'est important. Avant de penser produire, toujours produire, peut-être nous inciter, en donnant l'exemple et les moyens, à consommer moins. Et là, vous verrez qu'on aurait des chiffres qui parlent.

Michel BELLEC

Sur votre première question, la réponse aujourd'hui, c'est non. Il n'y a pas aujourd'hui... EDF, en tout cas, n'a pas de projet de production d'électricité à partir du gaz dans la région. Sur votre seconde remarque, je dirais deux choses. La première, EDF investit aussi sur tout ce qui touche à l'économie d'énergie. Je donnerai juste un exemple : le développement des pompes à chaleur par exemple, qui permet, par rapport à un chauffage électrique classique, de multiplier par 2,5 le rendement. Donc, voilà, on consomme pour le même résultat 2,5 fois moins d'électricité. Il y a des aides d'EDF aux particuliers sur la pompe à chaleur. Je remarque aussi que sur tous les éléments d'informations d'EDF, ce n'est pas qu'EDF d'ailleurs, ce sont tous les énergéticiens, c'est une obligation légale, vous voyez toujours : « L'énergie est notre avenir, économisons-la ». Voilà, ce sont des petites choses, peut-être, mais cela fait partie de notre éducation à tous de faire attention. Moi, je suis complètement d'accord avec vous sur ce point : il faut économiser l'énergie, bien sûr. C'est un bien précieux, il faut l'économiser. Mais dans notre responsabilité de fournisseur d'énergie, nous prêtons aussi attention à tout ce qui touche aux économies d'énergie.

Jacques GUILLAUME

Bonjour, Messieurs Dames ! Monsieur GUILLAUME, de Soustons. J'ai deux, trois ou quatre questions à poser. Pourquoi ne pas utiliser les réservoirs naturels tels que les gisements épuisés ou non de Lacq, les puits de pétrole des Landes où le gaz pourrait être stocké de façon naturelle sans avoir à dépenser 650 millions d'euros ? Une première question. Deuxième question : pourquoi ne pas utiliser des endroits où il y a les mines de sel ? On en retrouve d'autres cas, je pense à Dax où c'est exploité, à Salies-de-Béarn, par exemple ? Quatrième question, je ne vais pas trop vite, non ? Quid des risques sismiques, qu'est-ce que qui se passera en cas d'accidents sismiques dans cette faille des Landes ? Autre petite question, le sel rejeté, à savoir 20 tonnes par heure pendant 15 ans, lui ne va-t-il pas s'écouler de façon gravitaire vers le gouffre de Capbreton qui est une réserve tout à fait connue des gens de la mer ? Je vous remercie, messieurs dames.

Michel BELLEC

Je vais commencer par la première. C'est une bonne remarque quand vous dites : mais pourquoi n'utilise-t-on pas un gisement déplété ? En fait, cela peut se faire, cela se fait dans plusieurs pays d'Europe. Pour cela, il faut des conditions très particulières pour pouvoir réutiliser un gisement déplété pour restocker du gaz naturel. Mais c'est vrai que c'est logique parce qu'on parle de stockage de gaz naturel, le gaz c'est justement naturel, il n'est pas travaillé, il vient de la terre. Donc, le remettre dans la terre, c'est quand même assez naturel. Et c'est vrai que c'est la meilleure solution au niveau sécurité, au niveau économie et du fait que le gaz peut supporter des pressions jusqu'à 100 Bars, 200 Bars dans des stockages, c'est la meilleure façon de stocker le gaz naturel. Alors, les gisements déplétés, c'est possible dans certains cas. Simplement à Lacq, le gisement est particulièrement profond, à 4 500 mètres, et nécessiterait des infrastructures de surface qui seraient très particulières, très lourdes du fait des pressions qui seraient nécessaires. Il faudrait environ 500 Bars. D'autre part, il y a une présence de soufre dans le gisement qui nécessiterait la

mise en place d'un traitement. Donc, pour toutes ces raisons-là, il n'est pas possible sur le gisement de Lacq de le réutiliser comme gisement déplété.

Jacques GUILLAUME

Je vous coupe la parole.

Michel BELLEC

Oui.

Jacques GUILLAUME

Il me semble que tout le monde ici a vu, à Bayonne, le stock de soufre de Lacq, et les industries existent sur place pour dessoufrer le gaz. Je crois que là vous n'êtes pas allés à Lacq, vous n'avez pas posé la question ?

Michel BELLEC

Si, si, bien sûr. Je suis allé à Lacq.

Jacques GUILLAUME

Le dessoufrage existait. Et pendant des années et des années, sur le port de Bayonne où la France a exporté du soufre. Alors, vous voyez ces montagnes de sulfures en allant, comment dirais-je, à Anglet. Cela existait, c'était bien le soufre de Lacq, qu'il y avait des trains de soufre qui passaient de Lacq et arrivaient ici, je ne vois pas où est le problème... Si ce n'est que Lacq est fait par Total, c'est cela ?

Michel BELLEC

Non ! Pas du tout !

Jacques GUILLAUME

Non, non ! D'autre part, j'ai noté aussi que vous n'avez toujours pas répondu aux questions de Monsieur le Maire concernant la légalité des constructions.

Grégoire RICHEZ

Alors, sur le gisement de Lacq, effectivement, on sait extraire le soufre du gaz. Ceci dit, si on prend en compte l'addition de la nécessité de poursuivre ou de reconstruire ces installations de désulfuration des gaz, si on prend en compte les paramètres techniques de l'installation avec une grande profondeur qui nécessiterait donc des installations de compression forte en termes de coût d'investissement, je vous garantis, on saura au-delà des chiffres que j'ai pu

vous indiquer. Et donc, c'est encore une fois, ce n'est pas la faisabilité technique qui est en cause, c'est la faisabilité économique.

En ce qui concerne l'utilisation des mines de sel, celles dont vous avez parlé à Salies-de-Béarn ou à côté de Dax : clairement, ces mines de sel sont généralement creusées à des faibles profondeurs, et parce qu'elles ont été creusées par la main de l'homme n'ont pas du tout les mêmes conditions de sécurité que les cavités que nous envisageons de réaliser à plus de 1 000 mètres de profondeur de façon complètement contrôlée.

Vous avez parlé des risques sismiques. Quand on conçoit ce genre d'installation, on est obligé de prendre en compte l'ensemble des événements qui peuvent intervenir, notamment des événements naturels et le séisme en est un. Quand on prend en compte le risque sismique, en fait, et comme vous voyez des images de tremblement de terre, ce qui est apparaît, c'est que les problèmes sont au niveau du sol ou proche du sol ou dans les installations de surface. Et je voudrais vous signaler deux, trois éléments à ce sujet. Alors, il y a en France - c'est très réglementé - une cartographie des risques sismiques qui a été établie, qui repose sur différents niveaux, de un à cinq. En l'occurrence, les installations envisagées seraient à cheval entre les communes de Mimbaste et Pouillon. Donc, c'est un risque sismique qui est estimé comme étant modéré, entre un et trois, un à Mimbaste et trois à Pouillon, et c'est donc un risque sismique qui est globalement considéré comme modéré pour Pouillon. Il existe des règles qu'on appelle des règles parasismiques, qui permettent de concevoir des installations qui ne sont pas impactées par les séismes concernés, et clairement, ces genres de règles de conception qui se traduisent par des dispositions constructives seront bien évidemment appliqués pour la réalisation du stockage, et cela fera l'objet de contrôle par l'administration. Enfin, en ce qui concerne la partie sous-sol, il y a, environ à une trentaine de mètres dans le sous-sol, une vanne de sécurité qui peut être actionnée, soit manuellement, soit automatiquement au cas où, et qui permet de complètement isoler les cavités de la surface, si le besoin en était.

Vous aviez des craintes sur la dispersion du sel et de la saumure, si j'ai bien compris, en direction de Capbreton. Les simulations que nous avons menées envisagent également, je vais dire, le comportement à long terme. On ne regarde pas uniquement ce qui se passe à court terme, mais également à long terme, pour effectivement vérifier qu'il ne se créait pas un risque d'accumulation de saumure. Et en fait, cela n'arrive pas et ce qui peut paraître un peu surprenant, mais que l'on sait expliquer. La dispersion de la saumure ne se fait pas tant vers le Sud, mais elle se fait beaucoup plus en direction du Nord, parce que les courants marins, à ces niveaux de profondeur concernés, entraînent la saumure vers le Nord et non vers le Sud avec, bien évidemment, tous les phénomènes de dilution qui apparaissent, qui font que de toute façon, la concentration reste limitée aux 50 premiers mètres, et pas au-delà.

Nicky NEUHAUS

Nicky NEUHAUS à Messanges aussi. J'ai une petite question au sujet de cette station de pompage. Vous avez expliqué que cette station va fonctionner plusieurs années derrière la dune. Combien de décibels, cela va-t-il produire ? Et une deuxième remarque sur l'argumentation de votre présentation. Vous avez mis un point très fort sur le fait que votre projet stabilisera la production d'énergie, mais, comme plusieurs vendeurs de l'électricité

mondiale, vous avez déjà une production d'énergie très, très statique à peu près 80 %.. J'ai donc du mal à comprendre votre argumentation.

Claude BERNET

Statique, c'est le contraire de renouvelable.

Michel BELLEC

... J'avais compris. Merci Monsieur BERNET de préciser. En fait, notre système de production à EDF évolue, il évolue avec le temps et c'est vrai qu'il y a eu au départ, à la création de l'entreprise, c'était d'abord essentiellement de l'hydraulique avec de l'énergie fossile qui accompagnait l'hydraulique. On a d'abord, c'est vrai après la guerre, pendant la création de l'entreprise, développé les grands barrages hydrauliques, puis les centrales à charbon, les centrales à fioul, puis est arrivée l'ère du nucléaire justement au moment du premier grand choc pétrolier avec un grand programme nucléaire qui fait qu'aujourd'hui, ce qu'on appelle... c'est un terme un peu bureaucratique, le « mix de production » d'EDF est essentiellement nucléaire, autour de 75 %. Et nous le faisons aujourd'hui évoluer avec une montée en puissance des énergies renouvelables.

Ce développement de l'énergie renouvelable, il lui faut à côté, non pas du nucléaire qui permet d'assurer la base, mais une production facile à démarrer rapidement, comme celle des centrales à gaz, et je vous ferai remarquer aussi qu'en passant du charbon au gaz et du fioul au gaz, on diminue de façon très significative les impacts de rejet dans l'atmosphère de CO₂ et de NOx.

Nicky NEUHAUS

C'est surtout, cela correspond un peu à la question de cette dame derrière moi, qui, vous avait posé une question très, très simple : pourquoi pas investir cette énorme somme sur l'énergie renouvelable ? Mais vous utilisez ce mot renouvelable très, très souvent ici dans ce débat, mais on ne parle pas de cela, vous voulez l'autre chose, vous voulez réaliser l'autre chose, ce n'est pas renouvelable.

Michel BELLEC

Non ! Enfin, je pense que c'est, je me suis probablement mal exprimé. Alors, je vais le refaire autrement. Chacun comprend bien qu'il faut qu'en permanence, quand on produit de l'électricité, que la production et la consommation soient en équilibre. Si on n'a pas de production et de consommation en équilibre, le système s'écroule. Alors, c'est arrivé justement dans votre pays, chacun s'en souvient, je vous garantis que les transporteurs d'électricité dans tout le Nord de l'Europe s'en souviennent, et également une bonne partie de la France, cela s'est passé dans la période de Toussaint, il y a à peu près 24 mois. Il y a eu du fait de l'importance de l'éolien, il y a eu une chute du système électrique qui a entraîné une bonne partie de l'Allemagne, un peu une partie de la France qui a été quelques heures délestée, parce que justement, le 50 hertz n'a pas été au rendez-vous pendant quelques

temps, cela suffit à écrouler une partie du système. Donc, ce que je dis simplement, c'est que si on veut développer, et c'est ce que fait également l'Allemagne, donc vous devriez le savoir, de l'éolien et du photovoltaïque, il faut en parallèle développer aussi des systèmes de production qui permettent de démarrer rapidement et le système de production démarrant rapidement qu'on a trouvé le plus économique aujourd'hui, c'est le gaz. Voilà ! Et donc, à partir du moment où on développe à travers notre société filiale, EDF-ENR du renouvelable et bien on développe aussi du gaz à travers la société maison mère EDF. Cela vous paraît-il clair ou pas ? La démonstration ne vous satisfait pas, semble-t-il

Grégoire RICHEZ

Vous nous avez posé la question de l'impact sonore éventuel des installations de pompage en arrière de la dune. Alors, tout d'abord, il existe un cadre réglementaire et je pense que nous irons en fait bien au-delà, qui est déjà de dire que ce genre d'installation ne doit pas produire un surcroît de bruit, je fais de façon un peu simple, un surcroît de bruit notable, en fait, qui soit plus de quatre décibels la nuit au seuil de la première habitation concernée. En fait, 4 dB, c'est le bruit environnant, en fait ce serait l'équivalent du bruit d'une conversation tranquille et calme. Ceci dit, sur la station de pompage littorale, tous les équipements seront insonorisés ou à l'intérieur de bâtiment, c'est comme cela que nous avons conçu cette installation de façon, je peux vous garantir, que nous serons bien en dessous de ces seuils réglementaires.

Claude BERNET

Bien. Alors, je suis à la tête d'une immensité de questions. Et puis, il y a tout de même des questions qui sont arrivées aussi par écrit et il y en a deux que je vous livre. Un problème de Monsieur Daniel GABAY. Premièrement, la simulation présentée a-t-elle été effectuée par modélisation mathématique ou hydraulique ? Deuxièmement, le choix concernant le parcours de la conduite d'eau salée repose-t-il sur des critères particuliers et lesquels ?

Grégoire RICHEZ

Merci pour ces deux questions. Alors, pour le premier point soulevé sur la nature de la simulation, je vais laisser à Madame Jeanne CAUX de la société SOGREAH, qui a réalisé cette simulation, pour vous répondre sans pour autant trop vous noyer dans les détails, j'espère.

Jeanne CAUX, SOGREAH

Bonsoir ! Donc, des simulations pour la dispersion de la saumure ont été réalisées sur un modèle mathématique tridimensionnel, Telemac 3D, un modèle qui est de l'état de l'art actuel. Voilà !.

Daniel GABAY

Question particulière. Est-ce que vous avez...

Claude BERNET

Donnez un micro à ce monsieur, je m'excuse de ré-insister là-dessus, je le dis pour tout le monde. Nous prenons un enregistrement complet de ce débat de façon à en faire le verbatim et à le publier, car ce débat n'intéresse pas que nous, il intéresse toutes les personnes qui sont concernées par ce projet. Et donc, et c'est bien clair que si vous ne parlez pas dans un micro, notre secrétaire-là qui, dans quelques jours va faire le verbatim, elle ne pourra pas vous entendre. Et donc, on aura des grandes parties qui seront vides. Alors, soyez gentil lorsque vous avez envie de parler, demandez un micro, faites-vous apporter un micro... Voilà ! Excusez-moi ! Voilà ! Alors, vous avez la parole Monsieur.

Intervenant

D'accord. Donc, c'était pour demander au niveau de la modélisation. Il y a deux types de modélisation qu'on peut faire qui sont soit mathématique, soit hydraulique. Alors, vous avez fait une simulation mathématique.

Jeanne CAUX

C'est-à-dire, soit c'est un modèle physique soit ce modèle mathématique.

Daniel GABAY

Voilà !

Intervenant

Non, c'est un modèle mathématique.

Daniel GABAY

Uniquement.

Jeanne CAUX

Oui.

Daniel GABAY

Et vous ? Vous n'envisagez pas de faire des vérifications quand même hydrauliques pour compléter et vérifier ? . Parce que sur les modélisations, vous savez, on peut se tromper très facilement, étant donné que les paramètres à prendre compte sont souvent des paramètres difficilement mesurables au niveau des conditions initiales de la modélisation.

Jeanne CAUX

En fait, le gros problème sur un modèle physique quand on regarde, enfin quand on étudie ce style de phénomène, cela va être de représenter correctement à l'échelle la saumure, on n'en a fait dans le passé, qui nous ont servi à caler nos modèles mathématiques. Et maintenant, nos modèles mathématiques, on les a aussi calés avec des mesures en nature sur des projets, pas avec ces concentrations-là, avec des concentrations plus faibles, mais sur des projets qui fonctionnent actuellement. Voilà !

Grégoire RICHEZ

Pardon Monsieur le Président, excusez-moi, il y avait une deuxième question posée par Monsieur sur les critères de choix des fuseaux

Comme je vous l'ai présenté jusqu'à maintenant, ce sont des considérations d'enjeux environnementaux qui nous ont amené à établir les deux corridors, qui sont aujourd'hui dans les documents qui nous servent de base pour le projet. Ultérieurement, nous allons être amenés à affiner ces corridors et ce sera encore une fois par des études plus détaillées des enjeux et des impacts. Le but, clairement pour nous, c'est d'établir les tracés de moindre impact et ce sont clairement ces objectifs-là qui vont nous guider dans le choix des tracés. Merci.

Roland LEGROS

Bien. Alors, donc, Monsieur LEGROS, les Amis de la Terre Landes. C'est le deuxième débat public auquel je participe, j'aimerais qu'il se passe mieux que le premier. Il manque comme toujours quelques informations à notre avis.

D'abord, vous nous dites, on va stocker du gaz, nous on veut bien, pourquoi pas. Le problème, c'est qu'il nous manque quand même une information importante, l'ensemble des spécialistes semblent indiquer qu'on va avoir un Pic de Hubbert vers 2025 pour le gaz dit conventionnel. Le Pic de Hubbert, c'est le moment où on a déjà extrait la moitié des ressources. Donc, à partir de ce pic, et si on ajoute le fait que la consommation augmente relativement, faiblement d'ailleurs maintenant mais augmente, à un moment donné, il va y avoir une divergence et le prix du gaz va flamber. Le problème, c'est qu'actuellement, 60 % du gaz est utilisé dans le chauffage. Or, il s'avère dans les Landes d'ailleurs qu'on est assis sur une puissance géothermique assez considérable, le BRGM l'a signalé déjà à plusieurs reprises, et qui n'est pas absolument pas utilisé. Donc, nous, ce qu'on aimerait savoir, c'est, est-ce que ce projet va être en phase avec son temps. Parce que quand il sera fini, on saura aux alentours de 2030-2035 avec des retards qu'il va y avoir, et vraisemblablement, le prix du gaz sera déjà sérieusement augmenté. 60 % du gaz, c'est le chauffage, donc c'est ce qu'on va supprimer en premier, qu'on va chercher à faire autrement. Ensuite, vous avez oublié quelque chose. Alors, je ne sais pas si c'est volontaire ou pas, on supposera que ce n'est pas volontaire. Mais quand vous faites du lessivage dans la littérature, on indique que pour piloter le lessivage et pour piloter la forme de la cavité, on utilise un produit pétrolier en

général du fioul, vous n'en avez pas parlé. Alors, on aimerait savoir si vous utilisez ces techniques-là, parce qu'on n'en a pas trouvé d'autres. Quelles quantités de fioul on utilise ? Comment vous l'amenez ? Comment vous le stockez ? Comment vous le traitez ? Le problème qui va se poser, c'est que, même à des doses extrêmement faibles, vu les volumes qui risquent d'être engorgés, vous allez dissoudre, ne serait-ce que par émulsion une petite partie de fioul ou de, enfin, de produits pétroliers dans votre eau, comment vous allez retraiter tout cela ? Ensuite, autre problème assez ennuyeux pour nous. Alors, moi, je ne suis pas un spécialiste de la chose, mais on a des géologues chez nous, on est tombé sur des études du BRGM, et peut-être, c'est vous qui les avez commandées en 97, 98 . Ce sont des études qui sont prévues pour la recherche de cavités salines dans le Sud-ouest, donc cela ressemble étrangement à votre projet. Et le BRGM dit : « Le sel présente ici de nombreuses interactions argileuses. C'est le siphon des hétérogénéités, qui pourront perturber la réalisation du réservoir pur par dissolution. Une analyse plus détaillée du faciès triasique, (je ne sais pas ce que c'est), serait alors nécessaire ». Et un peu plus loin, dans une autre conclusion, l'importante hétérogénéité lithographique des formations salifères, et notamment la présence de nombreuses intercalations argileuses constitue toutefois un facteur limitant et demanderait une exploration géologique plus détaillée du massif. ... font que cette structure n'est pas le meilleur site de stockage potentiel ». Donc, on aimerait savoir ce que vous pensez de cela.

Enfin, une centrale thermique au gaz est prévue à Captieux, pour ceux qui connaissent, pour alimenter les TGV, les TGV propres, qu'on aurait éventuellement, si le GPSO se faisait. Est-ce que c'est vous qui est derrière cette centrale de Captieux, centrale au gaz ?

Michel BELLEC

S'il vous plaît, si vous mettez l'illustration numéro 23 où on va revoir le planning du projet parce que, quand vous parlez de 2030, alors, certes, il peut y avoir pour telle ou telle raison du retard dans un projet. Cela arrive, bien entendu. Pour l'instant, on n'est pas autour de 2030, on est autour de mise en service en 2020 pour les premières cavités.

Vous parlez donc des sur le pic de production, le Peak oil pour le fioul et le Pic de Hubbert pour le gaz ; ce ne sont pas les mêmes mais comme vous le savez, l'industrie du gaz naturel est marquée sur une substitution par rapport à fioul. Donc, il y a une certaine corrélation entre les deux.

Quand je vois ce qui s'est passé, rien que dans les dernières années dans le domaine de l'industrie du gaz naturel, où par exemple, un grand pays comme les Etats-Unis, qui était extrêmement importateur, est devenu exportateur.

Aujourd'hui, il y a peu d'experts qui prendraient des paris sur le moment où on commencerait à voir arriver une diminution de la production des ressources. C'est quelque chose qui est très incertain. Vous avez beaucoup d'avis différents, donc aujourd'hui, les durées de réserves pour ce qui touche le gaz naturel dans les réserves économiquement prouvées, sont très largement au-delà des dizaines d'années. Et je ne parle pas du gaz de schistes : là, en l'occurrence, on est dans du stockage de gaz naturel, et donc, on ne parle pas du tout d'un autre type de gaz. Et ce que je peux simplement dire, c'est que les pronostics sur l'évolution des réserves changent tous les ans : ils augmentent tous les ans en

fonction des réserves économiquement prouvées. On voit aussi des bouleversements comme celui dont je viens de parler sur le territoire des Etats-Unis. Donc, des réserves de gaz, il y en a encore pour plusieurs décennies. Et là, vous avez posé le problème du prix. Et le problème du prix, c'est indépendamment de la question du stockage puisque là, nous stockons du gaz l'été pour le ressortir l'hiver, ou nous le stockons le week-end pour le ressortir la semaine. Donc, l'économie du prix du gaz lui-même n'a pas d'impact particulier sur les questions de stockage. Et le prix du gaz naturel, il est lié en fait depuis le début de cette industrie, donc depuis 1950, depuis à peu près 60 ans à l'évolution du prix du baril sur le marché mondial, donc cela n'a pas changé depuis 60 ans.

Voilà ce qu'on peut dire sur l'évolution du prix, mais pour ce qui touche le stockage, son économie est indépendante du prix du gaz en lui-même.

Pour la dernière question, ce n'est pas nous qui sommes sur ce projet. S'il s'agit d'alimentation pour des TGV, c'est sûrement des turbines à combustion qui utilisent effectivement le gaz naturel, en faible quantité, ce ne sont pas des quantités très importantes. Je ne connais pas ce projet.

Grégoire RICHEZ

Vous avez deux autres questions. La première, sur le lessivage. Donc, effectivement, dans le temps qui m'était imparti, je n'ai pas eu le temps de vous expliquer le fait que la réalisation du lessivage nécessite d'employer un fluide inerte qui soit plus léger que l'eau pour permettre de contrôler la forme de la cavité lors de sa réalisation. Alors, vous avez indiqué l'usage de fioul ou de diesel à cette fin, c'est une pratique effectivement qui a lieu et qui a cours dans le secteur, mais ce n'est pas celle que nous envisageons d'employer, il existe d'autres techniques, et notamment l'usage d'azote, par le gaz azote qui est utilisé en temps que « ciel » pour employer le terme employé dans la profession. Avec un ciel d'azote, on peut tout à fait mener à bien le lessivage de cavités et contrôler leur forme, et c'est réellement notre intention, justement avec les mêmes préoccupations que les vôtres que d'employer l'azote comme ciel pour contrôler la réalisation de nos cavités.

Intervenant

Sous quelle pression ?

Grégoire RICHEZ

Alors, je vais passer la parole à Didier MESTRUDE qui vous répondra simultanément à vos questions relatives aux études du BRGM et ce qu'elles ont révélé à l'époque. Si Monsieur Didier MESTRUDE, pardon, peut avoir un micro. Merci !

Didier MESTRUDE

Oui. Je vais compléter par rapport à ce mot « ciel ». Vous avez tout à fait raison, dans la phase de lessivage, il faut contrôler complètement ce ciel avec un fluide spécifique, là, cela sera un ciel d'azote ; pour bien contrôler la forme du lessivage et contrôler aussi l'intégrité,

vous avez oublié de le préciser, l'intégrité, l'étanchéité de la cavité à la sortie des cuvelages cimentés. Donc, pour ce ciel d'azote, effectivement, les pressions seront calculées une fois qu'on aura calculé les gradients de pression nécessaires en fonction des cavités.

Concernant l'étude de BRGM, je pense que vous faites référence à une étude qui a été faite par nos amis pétroliers en son temps sur le diapir de... je ne sais pas si c'est Téthieu, Dites-moi.

Roland LEGROS

Non, non, absolument pas, c'est une étude du BRGM qui est une étude de 97, 98 et qui a pour titre « Stockage d'hydrocarbures et gaz en zone saline » et qui travaille exclusivement sur Saint-Pandelon, enfin, non, qui voit plusieurs... et tous les diapirs, et il y a un gros paquet sur Saint-Pandelon.

Didier MESTRUDE

Là, clairement, pas au courant de mon côté. Si vous me dites : « stockage d'hydrocarbures », on est carrément...

Roland LEGROS

Et gaz, et gaz.

Didier MESTRUDE

Bon, peut-être. Alors, on est dans les stockages dits stratégiques, donc ce n'est pas du tout notre ressort. Je ne suis pas au courant de cette affaire-là. Nous avons retraité toutes les historiques BRGM dans la région faits par les pétroliers pour essayer de lire entre les lignes, la qualité des diapirs existants. Ce qui explique que je pensais que c'était celui qui était sur Gaujacq, qui avait rencontré du sel sur 800 mètres et qui donnait une certaine analyse du sel, qui fait état effectivement de passée argileuse. C'est bien pour cela qu'on fait des puits d'exploration pour essayer de regarder si on n'a pas trop de passées argileuses, pour regarder s'il serait possible plus tard de réaliser une cavité. Donc, là, vous parlez d'un puits hypothétique, je ne sais pas où il est situé exactement. Que peut-être, il y a eu des passées argileuses, mais dans le diapir qu'on va faire là, il n'y aura peut-être pas du tout la même configuration, puisque c'est un autre diapir.

Roland LEGROS

Attention. Non, non, si...

Didier MESTRUDE

Mais je suis prêt à voir les données. Je n'ai pas d'état d'âme ...

Roland LEGROS

Je vais vous les communiquer tout à l'heure, il n'y a aucun problème. C'est bien, il parle bien de Bénèsse-Saint-Pandelon, et ils disent bien que c'est celui qui est le plus clivé. Cela, il n'y a aucun problème là-dessus. Et il est très facile à trouver, vous allez sur Internet, BRGM. C'est comme cela qu'on l'a trouvé, il n'y a aucun problème, strictement aucun problème. Ensuite, je voulais vous poser une petite question supplémentaire. On parle d'un site d'une extension de Lussagnet et Izaute par Total dans un site déplété qui est Pécorade. Vous ne le mentionnez pas. On voudrait savoir où cela en est, parce que cela, c'est un gros stockage.

Didier MESTRUDE

Là, je vous propose de poser la question à TIGF.

Roland LEGROS

Mais attendez ! Dans le problème de la concurrence et du stockage, surtout qu'on stocke, déjà, on est le pays qui stocke le plus en Europe, 26 % de la consommation...

Intervenant

Juste derrière l'Allemagne. C'est étonnant que vous ne vous intéressiez pas à la concurrence.

Grégoire RICHEZ

La carte que nous vous avons présenté montre des sites en exploitation et pas tous les projets existants sinon, nous en aurions mis d'autres.

Claude BERNET

Bien ! Alors, au fond-là, le Monsieur.

Christian HARMAND

Christian HARMAND, habitant à Mimbaste, n'ayant pas pu participer au premier débat. Je voudrais revenir sur le problème du diapir de Saint-Pandelon Bénèsse, puisque vous avez déjà réalisé un premier forage avec quelques difficultés d'ailleurs au niveau des diagraphies réalisées par l'entreprise Baker and Hughes, mais ce forage, d'ores et déjà, a montré que l'on pouvait s'attendre à 20 à 30 % d'impuretés sous forme de fragments de dolomie sodomanienne, classique au bord d'un diapir, de cet âge-là.

On a trouvé, bien sûr, des passages d'anhydrite, quelques passages d'évaporite et l'on sait particulièrement qu'aux épontes d'un diapir, on peut trouver tout et n'importe quoi avec une fracturation relativement importante. C'est d'ailleurs celle que choisissent les pétroliers quand ils cherchent des puits, enfin des réserves de pétrole au flanc des diapirs. Donc, à l'heure actuelle, la question qui a été posée précédemment sur la présence d'impuretés est donc de résidus non solubles qui resteront dans les cavités reste tout à fait d'actualité.

Deuxièmement, puisque j'ai le micro, je ne vais pas tenir la parole trop longtemps, j'aimerais malgré tout que vous nous précisiez, si jamais ce projet devait se réaliser, quels sont les critères que vous demanderiez aux sous-traitants ? Et j'en veux, pour exemple, la défaillance lors des diagraphies, c'est-à-dire lors des mesures radiologiques et RX que l'on fait dans les puits pour connaître la structure. Donc, la défaillance de la société Hughes and Baker qui a eu entre autres difficultés des problèmes de source radiologique. Donc, quelle est la maîtrise de vos sous-traitants et qu'est-ce que vous leur demanderez pour aller au-delà des exigences de la loi en matière environnementale, comme le recommande la norme ISO 14 000, 14 001 exactement, sur les problèmes environnementaux ? Merci.

Grégoire RICHEZ

Merci pour votre question. D'abord, je vois que vous avez lu avec intérêt les documents que nous avons mis à disposition, notamment concernant le diapir de Bénesse Saint-Pandelon et les résultats de notre forage. Effectivement, nous avons rencontré au cours de ce forage les éléments que vous indiquez. Ils ne changent pas nos conclusions quant à la faisabilité technique du stockage. Quelque part, ils en impactent l'économie, mais cela ne gêne en rien la faisabilité technique et la sécurité du stockage que nous proposons. Sur les aspects liés à la sous-traitance, vous avez mentionné une difficulté rencontrée avec un sous-traitant. Cette difficulté confirme notre volonté, notre souhait, notre fermeté dans l'application de la réglementation existante. Alors, effectivement, au cours de certaines phases de chantier pour ce genre de travaux, nous sommes amenés à utiliser des sources radioactives pour aller tester et vérifier, je vais dire, l'intégrité de certaines formations. Il y a une réglementation très stricte qui s'applique en France, tant sur les personnels qui sont amenés à mettre en œuvre ces équipements que sur les qualifications des entreprises et sur toutes les procédures qu'elles doivent mettre en œuvre. Et effectivement, nous sommes particulièrement vigilants dans la mise en œuvre de tous ces différents éléments. Alors, nous sommes ici avec Michel BELLEC des représentants de la direction Gaz d'EDF. Nous nous appuyons sur les moyens d'ingénierie propres d'EDF, donc, notamment Didier Mestrude appartient au centre d'ingénierie thermique d'EDF, et à ce titre, dispose de tout le savoir-faire de la maison pour la gestion de ce genre de chantier, pour l'encadrement des sous-traitants qui seront amenés à intervenir. Et ceux qui sont intervenus sur le chantier du premier forage ont vu toute l'importance que nous apportons à la dimension non seulement sécurité mais aussi environnementale. Et à ce point-là, je voudrais vous signaler qu'EDF est certifiée ISO 14 001 et qu'il a référence en matière de gestion et de maîtrise environnementale, et que cette certification nous impose, et nous sommes particulièrement vigilants dans les chantiers à répercuter ces obligations vers nos sous-traitants. C'est pour cela que sur chacun de nos chantiers, nous avons un encadrement dédié sur ces thèmes-là qui est présent et qui vérifie, un, les conditions de sécurité et deux, les impacts environnementaux.

Didier LALISSE

Bonjour ! Didier LALISSE, Rivière. J'ai une question, enfin, plusieurs questions concernant le saumoduc, l'exonération de taxes foncières pour les propriétaires, puisque la terre sera

neutralisée. Vous avez dit, vous-mêmes, qu'on ne pourrait plus planter ni construire. Sur la bande de sept mètres qui restera bloquée, est-ce que vous envisagez un couvert végétal du genre jachère fleurie ? Au moins pour que cela ne soit pas trop affreux et que la nature soit un peu préservée. Par rapport à la largeur totale de cette bande qui sera pendant les travaux d'une trentaine de mètres, soit environ 150 hectares, neutralisée pour une période de... on va dire, un an ou deux, puis après pour une bande de sept mètres qui, elle, sera définitivement neutralisée, quel est le montant de l'indemnité pour la première tranche comme pour la deuxième ? Est-ce que vous avez une enveloppe ? Je suppose que c'est déjà prévu. Concernant la saumure qui va transiter par ces canalisations, d'abord, le diamètre de ces canalisations, je ne l'ai pas vu ni trouvé. Et quelle vitesse va circuler la saumure dans cette canalisation ? L'eau de mer que vous allez aspirer pour lessiver sera filtrée, je suppose, mais l'oxygène dissous dans cette eau de mer se retrouvera finalement dans les cavités. Et lorsque la saumure sera saturée, est-ce qu'il y a une partie de l'oxygène qui va rester dans vos cavités ? Pour les stations de pompage, on a parlé de la surface, de l'insonorisation mais on n'a pas parlé de la consommation. Quelle est la consommation, quelle est la puissance de ces stations de pompage ? Et vous allez être obligés d'établir un nouveau réseau EDF, vous nous direz, c'est chez vous, pour alimenter ces stations de pompage et sans doute renforcer le réseau puisqu'il y a des endroits où les réseaux sont déjà faibles. Est-ce que vous envisagez donc de faire une éolienne ou mettre des panneaux sur cette zone ? Panneaux photovoltaïques puisque vous encouragez les particuliers aussi bien que les agriculteurs ou autres à mettre des panneaux photovoltaïques sur leurs constructions. Pour la forme des réservoirs, les schémas qu'on voit, je suppose qu'ils sont théoriques, parce qu'on voit des forages coudés. A ma connaissance, les forages coudés, cela n'existe pas encore. Vous nous avez montré tout à l'heure, vous nous avez montré tout à l'heure une photo, tout au départ du port méthanier de Dunkerque, est-ce qu'on pourrait la revoir ? Merci. Avant la mise, on va dire, au repos de ces cuves, il va falloir vider le méthane qui est dedans puisque, après, vous nous avez expliqué que vous les remplissez tout simplement de saumure. Mais est-ce que vous garantissez qu'il n'y aura pas de poches résiduelles de gaz dans les cuves que vous aurez faites...

Claude BERNET

Trois minutes, Monsieur, on va peut-être s'arrêter là.

Didier LALISSE

Par contre, quand on verra la photo de Dunkerque, je voudrais reprendre la parole.

Claude BERNET

On vous la rendra, généreusement

Grégoire RICHEZ

Alors, sur les bandes de passage du saumoduc. Une fois le saumoduc posé, l'usage de la parcelle revient à son propriétaire, l'exploitant agricole peut continuer à exploiter sans

difficulté. Et donc, à ce titre-là, c'est lui-même ou c'est le propriétaire, qui pourra décider de re-végétaliser la bande comme il le souhaite dans une mesure où il ne plante pas de plantes à racine profonde.

Didier LALISSE

Ici, on est une région où on a des sols sablonneux ou on a de l'alias. Donc, quand on veut cultiver sur ces parcelles-là, on est obligé de passer tous les deux, trois, voire cinq ans une sous-soleuse. Et la profondeur de travail de ces engins est 1,20 mètres, 1,40 mètres. Vous nous avez dit que la profondeur d'enterrement ne serait que d'un mètre. Donc, les cultures seront vite étouffées par l'alias qui se répand.

Didier MESTRUDE

Je vais faire un peu un résumé par rapport à vos questions. Bon. Effectivement, pour les bandes de servitude, on appelle cela une bande de servitude, c'est-à-dire la bande qui nous permet de ré-intervenir en cas d'incident sur le réseau qui est mobilisé dans le sous-sol. Vous avez toute latitude de faire ce que vous voulez si ce n'est qu'il est interdit de planter des arbres à grosses racines qui pourraient venir perturber les réseaux enterrés.

...

Servitude, servitude de passage. On est propriétaire des tuyaux, vous en avez l'usage en surface au travers d'une servitude. Mais si on a besoin de ré-intervenir sur les tuyaux pour un problème lambda, vous ne pouvez pas nous empêcher d'intervenir pour réparer le tuyau

Didier MESTRUDE

Alors, sur les indemnités, ce que je peux vous dire par rapport à, comment dire, à la bande de 20, 30 mètres sur un ou deux ans, c'est de la même logique, je vais dire. On va faire une fouille pour planter le tuyau, on met d'un côté les terres arables, on met les terres excavées de l'autre côté. Donc, de toute façon, dans tous les cas, on remet les terres arables en surface pour garder le même usage de surface d'origine, c'est-à-dire les mêmes profondeurs d'utilisation. Vous n'allez pas utiliser des appareils de débardage dans les champs de culture ; vous allez utiliser des tracteurs classiques, vous allez mettre les doubles roues pour éviter de vous enfoncer, vous ne vous enfoncerez pas de 1,20 mètres à l'intérieur. Bon. Je parle pour les terres agricoles, je ne parle pas pour les sapins.

Didier LALISSE

Je n'ai pas parlé d'enfoncement, je vous ai dit que le sable dans les zones où il est ferrugineux, il se transforme en alias. Donc, au niveau agricole, on est obligé de passer une sous-soleuse. Ce sont des dents très profondes qui permettent de casser ce socle afin de permettre la perméabilité de ces terres et de pouvoir les cultiver. Ces machines font 1,20 mètres, 1,40 mètres de profondeur, sinon, cela ne sert à rien. Si c'est pour pratiquer en surface, ce n'est pas la peine.

Didier MESTRUDE

Au cas par cas, à l'échelle d'un tracé, on étudie toutes ces remarques, je vais dire. Mais comme nous a rappelé notre collègue tout à l'heure, on va faire de façon à passer dans les voies de la DFCI pour limiter toutes ces contraintes-là. S'il y a des cas particuliers, on sera de toute façon réceptif par rapport à ces cas particuliers, il n'y a pas de problème là-dessus. Concernant la saumure, vous vouliez avoir une information sur le diamètre des tuyaux qui seront posés. Dans une première approximation, pour l'instant, on n'en est qu'à une étude globale, on est parti pour des diamètres 500. Voilà. La vitesse d'écoulement, ce sera comme le fluide du grand classique, entre 1,5 mètres, 2 mètres secondes. Vous pouvez noter. C'est du grand classique dans les fluides. Concernant la puissance électrique dont vous allez avoir besoin pour pousser le fluide, donc, on essaiera d'utiliser astucieusement les notions de dénivelée pour éviter d'utiliser trop de puissances énergétiques, mais pour profiter de tous les restes d'écoulement en gravité simple. Donc, en l'état actuel, on est sur des projets, on n'a pas encore affiné des tracés exacts mais l'idée, c'est d'utiliser la puissance du réseau actuel, ce n'est pas de reconstruire une centrale électrique, je vous rassure.

Didier LALISSE

Quelle puissance ?

Didier MESTRUDE

Je ne sais vous dire.

Didier LALISSE

Vous avez un avant-projet et sans aucune idée de la puissance de...

Didier MESTRUDE

Mais c'est d'ailleurs que vous avez vu...

Didier LALISSE

Ce n'est pas sérieux.

Didier MESTRUDE

Non, ce n'est pas que ce n'est pas sérieux, vous avez vu la somme des documents qu'on vous a mis. Je suis tenu de les avoir tous en tête. Accordez-moi un oubli sur la puissance, d'accord ?

Grégoire RICHEZ

Juste pour compléter ce que disait Didier. Je confirme que dans les études d'avant-projet, nous avons regardé les problèmes de l'alimentation électrique, et nous sommes convaincus

que le réseau existant de distribution permet d'alimenter nos ouvrages de pompage pour ce projet.

Hervé BOUYRIE

Oui, un complément d'informations sur les territoires que vous avez traversés. On va parler de Messanges puisque je connais un petit peu quand même. La plupart des terrains que vous allez traverser, si on essaie des terrains forestiers, un peu de terrains agricoles, et des zones humides ; sur les terrains forestiers, ce sont des secteurs dunaires, secondaires et tertiaires. Les dunes tertiaires étant jusqu'à 10 kilomètres vers l'intérieur. Là, vous avez fait une saignée de 20 mètres, c'est ce que vous avez dit sur laquelle il n'y aura plus de pins, évidemment, parce que les pins, ils feront des pivots aussi profonds que la taille de leur fût. Tant qu'ils peuvent descendre, ils vont descendre et les surfaces et les racines traçantes, d'un côté, ils vont vite arriver sur vos tuyaux aussi. Il faut que vous le sachiez. Alors, je ne sais pas si vous avez bien pris en compte la problématique, mais toujours est-il que là, pendant, je ne sais pas, combien d'années, la concession, les temps de la concession, il n'y aura plus rien, il faut le savoir.

Didier MESTRUDE

Je peux vous répondre techniquement par rapport à à la pause, effectivement, on peut rencontrer des zones humides, on sera obligés de pomper en continu pour faire notre travail, c'est clair.

Hervé BOUYRIE

Je vous parle de l'incidence pendant des années d'une trouée de 20 mètres dans le secteur forestier qui ne sera plus repeuplée, par la force des choses puisque sinon, vous allez avoir des risques d'obturation de vos tuyaux et de dégâts de vos tuyaux, et cela va durer combien de temps ?

Didier MESTRUDE

Les 20 mètres d'espace qu'on a besoin, c'est du classique pour faire en champ libre. Ce que vous a dit notre collègue, c'est qu'on essaiera de réduire ces zones. Et on a déjà fait une première estimation qu'on pourra réduire dans certaines zones boisées, de 30 mètres à 15 mètres. C'est une question à l'étude pour l'instant. Bien évidemment, la contrainte des saignées de 30 mètres, je comprends très bien le problème, mais il y a des solutions pour réduire cet espace-là. Et à la fin, il ne reste que la servitude de 7 mètres. Vous ne pouvez pas replanter des arbres à racine sur les 7 mètres, oui, je le confirme.

Hervé BOUYRIE

Donc, c'est du terrain perdu...

Didier MESTRUDE

C'est pour cela qu'on va favoriser le passage sur les réseaux de la DFCI.

Claude BERNET

Alors, j'ai une question écrite qui se rattache à ces problèmes : Est-il envisagé d'utiliser le tracé des lignes à haute tension existante pour le saumoduc ? Et puis, il y avait aussi une question sur les indemnités auxquelles je crois, il n'a pas été répondu. Quel est le régime prévu pour les indemnités, pour les propriétaires agriculteurs, sylviculteurs, communes et particuliers ? Je pense que tout cela est assez lié, et donc ce serait bien d'y répondre maintenant.

Grégoire RICHEZ

Sur l'idée de suivre des lignes à haute tension, le saumoduc que nous mettrons en œuvre sera largement composé de conduites de nature métallique. Et venir poser une tuyauterie métallique sous une conduite à haute tension risque de poser des problèmes de courants induits et éventuellement de corrosion. Et donc, techniquement, ce n'est pas une solution retenue.

Sur la partie régime des indemnités, alors, effectivement, lorsque nous poserons le saumoduc, cela pourra amener potentiellement des pertes de production pour les agriculteurs ou les sylviculteurs, et cela, naturellement, sera compensé. Nous nous rapprocherons des chambres d'agriculture et de leur équivalent forestier pour compenser ces pertes de production selon des barèmes convenus avec la profession.

Didier LALISSE

Oui. Je vous remercie. J'avais demandé la vue sur Dunkerque, le port méthanier de Dunkerque

Didier LALISSE

Monsieur le Maire, vous êtes maire, donc vous êtes premier magistrat de cette commune. Devant vous, je vous dis que cette photo est un faux, EDF ment. Sur cette photo qui vous est présentée telle quelle, on oublie de nous préciser que ce terminal pétrolier n'est qu'un projet. Là, sur la photo, je m'excuse, mais on voit un gazoduc en Allemagne et on voit le terminal méthanier de Dunkerque.

Michel BELLEC

Non, mais c'est bien précisé, ce sont les projets gaziers...

Didier LALISSE

Mais la photo que l'on voit, c'est un montage.

Michel BELLEC

Oui, mais c'est une photo montage de ce que sera le terminal méthanier quand il sera en service en 2015.

Didier LALISSE

C'est bien de le préciser parce que quand on voit la photo comme cela,...

Michel BELLEC

D'accord !

Didier LALISSE

... on a tendance à croire que c'est déjà réel. Maintenant, je vais passer à un autre problème. C'est l'oxygène contenu dans l'eau de mer. Vous allez filtrer l'eau de mer avant de l'injecter, mais l'oxygène, qu'est-ce que vous allez en faire ?

Grégoire RICHEZ

Quand on injecte l'eau dans les cavités, elle va peut-être subir une pression plus importante. Il n'y aura donc pas de relâchement d'oxygène. Vous aviez une autre question aussi sur les forages déviés. Je vous confirme que la technique des forages déviés est aujourd'hui une technique éprouvée et qui permet effectivement d'avoir un puits qui apparaît coudé, comme nous avons pu le présenter sur certaines illustrations, dans certaines limites parce qu'on ne peut pas, je vais dire, dévier le forage au-delà d'une distance qui est de quelques centaines de mètres sur la profondeur envisagée. Mais c'est une technique éprouvée, qui a déjà été mise en œuvre et que nous souhaitons effectivement envisager.

Frédéric LABY

Bonjour, Frédéric LABY, je travaille dans la filière forêt-bois et je suis un des responsables de l'ASA de DFCI de Messanges. En ce qui concerne le corridor, après la trouée, on va parler plutôt d'une saignée, comme l'a dit Monsieur le Maire, parce que, excusez-nous, dans les Landes, un corridor, cela fait trois mètres de large et non pas trente mètres. Donc, j'ai deux questions qui concernent les indemnités. Vous avez en partie répondu. Il faut savoir que lorsque les lignes électriques passent en forêt, les sylviculteurs restent propriétaires. Donc, paient l'impôt foncier, il a été indemnisé en une fois. Cela, c'était lors du passage des premières lignes dans les années 60. Donc là, il y aura deux préjudices, à savoir le trouble de gestion, les risques induits par le vent, parce que, on y viendra après, mais des chemins DFCI, on n'a pas une structure dans le Sud de pistes DFCI, qu'on peut l'avoir dans le nord du

Département. Ici, ce sont des petits chemins. Donc, inévitablement et fatalement, vous passerez en transversale, il y aura des trous en forêt. Donc, pour l'indemnisation, il faudra tenir compte de ces deux troubles et qu'elle soit négociée. Je sais qu'une date est prise avec le représentant des syndicats de sylviculteurs. Mais il fallait informer le public de ce préjudice qui restera. La deuxième question concerne le tracé, parce que si votre projet voit le jour, je suggère, c'est peut-être prévu qu'une discussion ait lieu dans chaque Commune, dans chaque Canton avec les utilisateurs, les représentants DFCI, les Maires et autres associations pour faire des choix les plus judicieux possibles et limiter les impacts négatifs. Est-ce prévu ?

Grégoire RICHEZ

Alors, merci pour vos précisions concernant l'indemnisation. Encore une fois, aujourd'hui, rien n'est fixé et nous sommes effectivement prêts à rencontrer vos organismes professionnels pour en discuter le moment venu. J'ai bien noté la nature des dommages dont vous demanderiez l'indemnisation, notamment des pertes de production que vous seriez amenés à subir et cela devra être pris en compte, pas de problème. Je vous ai indiqué qu'aujourd'hui, effectivement, nous disposons de deux corridors que des études ultérieures devront permettre d'affiner et nous souhaitons le faire effectivement de façon ouverte en concertation avec les élus, avec les professionnels concernés pour, effectivement, essayer encore une fois de minimiser les impacts sur les uns et sur les autres. Et effectivement, le Président BERNET l'avait évoqué, au titre de la conclusion de ce débat, nous serons amenés à nous exprimer sur les modes de concertation que nous souhaitons envisager. Je suis d'accord avec vous pour vous dire qu'effectivement, la finalisation des tracés et leur optimisation doivent faire l'objet d'une concertation avec les parties prenantes dont sont notamment les sylviculteurs.

Jean-Paul PEDESPAN

Oui, alors je précise que j'avais posé une question écrite qui n'est sortie ni au grattage ni au tirage. Donc, je pose une question orale.

Donc, Monsieur PEDESPAN de Saint-Paul-lès-Dax. Vous avez mon « pedigree » sur la question écrite. Alors, je voudrais savoir là, parce qu'on a parlé beaucoup du saumoduc, vous avez été très discrets au départ sur les réponses à certaines questions, vous avez été amenés un peu à préciser votre pensée. Moi, je voudrais qu'on soit clair. Aujourd'hui, vous faites une tranchée de 30 mètres, cette tranchée n'amènera, et je voudrais vous l'entendre dire, aucune expropriation ni sur les terres cultivées ni sur les maisons, ni sur les habitations, ni sur les fermes. Est-ce que vous pouvez vous engager à cela ? Oui ou non ? Parce qu'on n'en a pas entendu parler, ce soir.

(Applaudissements)

Claude BERNET

Ce n'était pas votre question écrite, tout de même.

Jean-Paul PEDESPAN

Si, c'est ma question écrite, c'est une partie de ma question écrite.

Claude BERNET

Oui, oui, absolument.

Jean-Paul PEDESPAN

Voilà ! Tout à fait.

Claude BERNET

Elle est là.

Grégoire RICHEZ

Je peux, effectivement, vous confirmer qu'EDF n'a aucune vocation à se rendre propriétaire des bandes concernées par le saumoduc. Il n'y aura pas d'expropriation. Encore une fois, nous définirons le tracé, prenant en compte l'existant et là où nous serons amenés à...

Jean-Paul PEDESPAN

Vous ne casserez aucune habitation.

Grégoire RICHEZ

Clairement, aucune.

Jean-Paul PEDESPAN

Parce qu'on a vu la LGV passer, là on est un peu sensible. Donc, j'aimerais bien que ce soir, il soit clair qu'il n'y ait pas d'expropriation de maisons.

Grégoire RICHEZ

Je comprends effectivement votre sensibilité.

Jean-Paul PEDESPAN

Et à Pouillon aussi,

Grégoire RICHEZ

Je comprends votre sensibilité à...

Jean-Paul PEDESPAN

Je reviens là-dessus, expropriation sur tout l'ensemble du tracé et du site, donc d'extraction. Y aura-t-il des expropriations ? Oui ou non ?

Grégoire RICHEZ

La réponse est...

Jean-Paul PEDESPAN

A Pouillon et sur le tracé.

Grégoire RICHEZ

La réponse est non. Si vous regardez la photo aérienne, par exemple, sur Pouillon et Mimbaste, vous voyez qu'il n'y a aucune habitation dans la zone envisagée.

Claude BERNET

La commission enregistre cet engagement.

Michel BELLEC

Bien sûr.

Grégoire RICHEZ

Et en ce qui concerne l'infrastructure du saumoduc, elle est tout de même beaucoup plus légère qu'une LGV. Et encore une fois, nous avons beaucoup moins de contraintes techniques sur la définition du tracé. Ce sera un tracé de moindres impacts. Il n'y aura pas d'expropriation.

Jean-Paul PEDESPAN

Je voudrais que ceci figure...

Claude BERNET

Je vous ai dit que la commission enregistrait.

Jean-Paul PEDESPAN

Oui, oui, mais qu'elle enregistre, qu'elle l'écrive noir sur blanc.

Claude BERNET

Par écrit, bien sur

Jean-Paul PEDESPAN

Alors, petit complément sur Pouillon, on sera sur une zone Seveso 2. C'est cela ?
Donc, vous pourriez nous expliquer un petit peu et nous donner les différentes surfaces engagées et ce que cela va entraîner. Qu'on ne soit pas comme AZF un jour.

Grégoire RICHEZ

Alors, effectivement, je l'ai évoqué dans la présentation, un stockage de gaz de cette nature et avec les volumes envisagés constitue une installation, un établissement classé au titre de la maîtrise des risques industriels, et plus communément appelé installations Seveso 2. Ce que cela veut dire c'est que, en tant qu'exploitants, nous serons soumis à un ensemble d'exigences sur un management de la sécurité à mettre en place, sur notamment un comité local d'informations et de concertation, sur des modes d'échanges avec les institutions, avec les collectivités locales, sur l'organisation de secours au cas où, et ainsi de suite. Tout un tas d'obligations qui permettent à l'administration, effectivement, de contrôler le bon fonctionnement et la sécurité de fonctionnement de ces installations. Je vais laisser Didier Mestrude détailler à votre attention, notamment, les impacts que cela aura en termes d'urbanisation autour, sachant qu'encore une fois, nous sommes éloignés de toute habitation.

Didier MESTRUDE

Voilà. Je vais répondre aux Amis de la Terre, c'est cela ? Voilà ! D'abord, pour répondre à la comparaison, on va comparer la station de gaz à Pouillon avec le saumoduc. Station de gaz à Pouillon, il y a une entité qu'on appelle le gaz naturel avec un certain nombre de risques. Le saumoduc, il y a de l'eau salée, ce n'est ni plus ni moins de l'eau salée qui représente zéro risque. Comme cela, vous êtes déjà à l'aise, vous n'avez zéro risque en termes d'accident par rapport à la saumure transportée et par rapport à l'eau de mer apportée. Pour répondre à la question et pour donner le détail, et ce qui a été déjà donné à la première réunion, les premières études faites sur la station de gaz à Pouillon, qui consistent à prendre le côté excessif dans tous les scénarios d'accident, c'est-à-dire une rupture aérienne de toutes les canalisations, plus gros diamètre, plus grosse pression de tous les procédés existants, vous arrivez, centré sur chaque procédé, à un rayon de 250 mètres. Cela, c'est pour vous donner un ordre d'idées. Vous avez vu dans la carte (numéro 15 je crois) qu'on a établi une zone en orange ; je vous précise que c'est la zone de moindre contrainte qu'on a mis en évidence sur l'ensemble du diapir pour qu'il n'y ait aucun enjeu humain autour de nous. Les premières habitations sont à 600 mètres de l'emplacement souhaité. Donc, cela veut dire que même les scénarios d'accidents par rapport au gaz ne toucheraient pas les enjeux humains, et de

plus, EDF s'engage à avoir une emprise foncière suffisante pour inclure les zones d'effet de ces scénarios. Ce qui veut dire, au bout du compte, qu'aucun scénario lié à l'urbanisation, c'est-à-dire impliquant les enjeux humains, ne sortira de l'établissement EDF.

Hervé BOUYRIE, maire de MESSANGES et conseiller général

On a parlé un peu d'économie. J'ai cru comprendre que les sylviculteurs vont être indemnisés, les agriculteurs vont être indemnisés. Il y a une autre économie dont on n'a pas parlé, c'est le tourisme. Sur ce bassin de populations à Soustons, Vieux-Boucau, Messanges, Moliets, vous avez à peu près 6 à 7 000 personnes, pendant l'hiver, on passe à 80 000 pendant l'été. Le fait d'installer cet équipement ou ces équipements peut être une publicité très négative pour notre territoire. Et c'est une activité économique majeure dans notre quotidien. Pour Messanges, on perçoit plus de taxes de séjour que des trois autres taxes. C'est pour donner un ordre d'idées. Donc, que peut-il se passer si jamais, il survenait une incidence négative ? Et est-ce que vous y avez pensé, à cette incidence négative, notamment liée au rejet de saumure ?

Grégoire RICHEZ

Je voudrais quand même rappeler déjà plusieurs éléments que nous avons pris en compte dans la définition du projet. Evidemment, nous sommes bien au courant que le tourisme est une source importante d'une activité économique importante, ici dans les Landes. Et si vous regardez attentivement dans la définition du projet, nous avons, effectivement, bien cherché à préserver cette ressource. La planification des travaux pourra être organisée, de façon à éviter la période estivale, par exemple. La plage ne sera pas impactée, qui plus est, nous sommes loin des plages surveillées pour les installations envisagées. Et enfin, les impacts paysagers seront réduits au maximum, à part la station arrière-dune de pompage. Je ne vois pas bien quels seront les impacts sur le tourisme.

Hervé BOUYRIE

On fait plus vite une publicité négative d'un territoire qu'on arrive enfin à une positive. Donc, je pense que ces débats vont être largement médiatisés, que les temps d'implantation vont être très longs. Donc, cela peut quand même impacter négativement ce territoire au niveau de la compétitivité touristique, je pense. Donc, je pense qu'il faudra l'évoquer de façon très sérieuse.

Michel BELLEC

Je réponds, à la remarque de Monsieur le Maire. Je vois bien que c'est un sujet, je comprends fort bien, qui vous tient à cœur. Je voudrais simplement, si on remet la carte des stockages exploités aujourd'hui, c'est le numéro 13. Vous remarquerez que l'un des stockages à Manosque, il est dans le parc naturel régional, qui est aussi une zone très particulière, que depuis qu'il a été installé, il a été étendu, que même il avait été remarqué que des maisons qui n'étaient pas prévues sont venues à côté du site. Enfin, je vais dire, ce

n'est pas non plus un site particulièrement marqué, même pas du tout par une histoire industrielle. Sur la vallée du Rhône, c'est sur Etrez et Tersanne, là non plus, ce sont vraiment des sites, ce sont des sites qui sont très légers. Enfin, le site des installations de surface au cœur de Pouillon, certes, c'est un site Seveso 2, comme il a été dit, et sur une zone limitée à 30 hectares avec un impact visuel faible. Quant au saumoduc, à part la station qui est en arrière de la dune, une fois que les travaux seront faits, ce qui est effectivement une période délicate où il faudra qu'on voie ensemble ce que l'on peut faire avec vous, si effectivement, on développe le projet et on va sur ce fuseau qu'on voit avec vous comment limiter les impacts. Mais là, on aura un dialogue ensemble.

Claude BERNET

Je voudrais rappeler qu'il est 11 heures moins 10 et que nous nous sommes fait une promesse mutuelle, c'est de ne pas dépasser 11 heures. Et donc, on va atteindre là les dernières questions. Je demanderai simplement aux participants, ce n'est pas le cas de Monsieur d'ailleurs, qui ont posé les questions jusqu'ici et quelquefois, de façon très abondante, et à plusieurs reprises, de se garder pour une des séances suivantes. Je vous rappelle qu'il y aura, ne serait-ce que la semaine prochaine, une réunion à Dax aux Halles, le 10 novembre. Alors, Monsieur, c'est à vous.

Michel CAPDEVIELLE SAZAN

Je vais reprendre à la fois le problème concernant le tourisme mais aussi concernant la sécurité et le classement Seveso. Vous avez établi dans votre document, effectivement, différentes zones avec les limites que vous venez d'indiquer tout à l'heure. Mais à aucun moment, vous n'avez pris en compte, dans l'étude, l'utilisation de gaz odoriférant. C'est-à-dire ce que l'on met, pour que cela sente le gaz, comme on dit, parce que le gaz est inodore et on est obligé de rajouter du THT, tétrahydrothiophène, c'est-à-dire un bon vieux mercaptan, dont certains habitants ici peuvent se souvenir de l'odeur s'ils sont allés, il y a quelques années, vers l'usine MLPC de Lesgor. Voilà l'odeur. Alors, en cas non pas d'accident majeur, et donc, fuite de gaz et incendie, mais en cas de fuite de THT avec, comme cela se produit quelques jours dans l'année, à Vent de Sud, Dax, qui a aussi un peu de tourisme et de thermalisme, serait sous cette odeur. Et là, je peux vous dire que l'effet serait dramatique.

Didier MESTRUDE

Effectivement, vous faites bien de souligner qu'on met un peu de THT pour qu'on puisse sentir le gaz en cas de fuite. On a un gros avantage ici, c'est qu'on va travailler dans une cavité saline. La qualité du sel a le bon goût de ne pas absorber le THT du gaz injecté. Ce qui fait que quand on soutire le gaz, pour le remettre dans le réseau, il a vraiment, très rarement, un appoint à refaire de THT pour atteindre la bonne proportion du gaz livré à l'origine. Ce problème-là est plus fort dans les sites aquifères où, effectivement, les sites aquifères absorbent le THT et vous êtes obligés d'odoriser en surface pour remettre le bon grammage, on va dire, avant de le mettre dans le réseau. Donc, dans le cas de la cavité saline, c'est vraiment, absolument très rare de refaire un appoint THT.

Michel CAPDEVIELLE SAZAN

Votre plan indique pourtant une installation d'autorisation.

Didier MESTRUDE

Oui, parce qu'on est obligé de... S'il y a un problème, quel qu'il soit,...

Michel CAPDEVIELLE SAZAN

Donc, des stockages de THT.

Didier MESTRUDE

En de très faibles volumes et dans une enceinte fermée.

Michel CAPDEVIELLE SAZAN

L'odeur de THT est perceptible à quelques ppm, par le nez humain. Donc, c'est quoi votre très faible quantité ? C'est au-dessus du ppm, je suppose.

Didier MESTRUDE

On mettra les détecteurs en fonction de cela

Michel CAPDEVIELLE SAZAN

La perception des touristes de Dax sera un problème majeur : bien évidemment, cela ne sera pas une concentration létale, mais cela sera une concentration perceptible par un nez normalement constitué d'un humain, bipède, normalement constitué, faisant du tourisme ou du thermalisme à Dax.

Didier MESTRUDE

un tout petit complément, rappelons-nous qu'au bout de 25 secondes, votre nez est saturé et que vous ne sentez plus rien.

Michel CAPDEVIELLE SAZAN

Alors, allez sur le site de Lacq, n'importe quel jour, et restez une journée et vous verrez.

Didier MESTRUDE

Le site de Lacq, vous parlez d'une production d'un gaz naturel naturellement soufré, avec une torche en surface...

Michel CAPDEVIELLE SAZAN

Mais le nez n'est pas saturé au bout de plusieurs heures.

Claude BERNET

On ne parle pas tous à la fois, s'il vous plaît.

Didier MESTRUDE

On n'est pas du tout dans le même contexte par rapport au gaz de Lacq. Ce que je peux vous dire simplement, c'est effectivement, on est obligé d'avoir une installation d'odorisation pour faire un complément si nécessaire, mais que c'est extrêmement rare de par les qualités intrinsèques de la cavité saline.

Claude BERNET

Alors, j'ai une dernière question mais une seule question et je ne la confierai pas à quelqu'un qui a déjà parlé au moins 4 ou 5 fois.

Intervenant

Une question, nous sommes en 2020, tout fonctionne, comment est acheminé le gaz entrant et sortant ? très simple à répondre, j'espère.

Michel BELLEC

Sur l'illustration numéro 12 que nous avons déjà vue, le gaz, qui alimente le stockage et qui est soutiré du stockage, est transporté et il arrive sur le réseau de la société TIGF, et il est alimenté par l'ensemble de l'interconnexion du gaz qui est sur le territoire. Sur le sud-ouest, c'est plutôt du gaz qui vient de Montoir ou de Fos-sur-Mer, donc plutôt du gaz qui vient d'Algérie, en fait. Voire avec le développement des différents approvisionneurs via des terminaux méthaniers, le GNL, cela peut venir des pays aussi du Moyen-Orient. Voilà. Donc, c'est l'ensemble de ces trois grands producteurs aujourd'hui qui alimentent le territoire français. En 2020, cela aura un peu bougé mais pas tellement, c'est une industrie qui est quand même toujours sur le long terme. Donc, aujourd'hui, c'est un tiers du gaz russe, un tiers de gaz algérien et un tiers de gaz qui vient de Nord, de Norvège et un peu de Hollande.

Grégoire RICHEZ

Et pour compléter, effectivement, le stockage sera raccordé au réseau de TIGF. Et c'est TIGF qui aura la responsabilité de la réalisation de ce raccordement.

Intervenant

Donc, aujourd'hui, on ne parle pas dans ce débat du gazoduc qui va rejoindre le réseau à cette zone de stockage.

Claude BERNET

Non, on n'en parle pas parce que cela ne fait pas partie du projet. Le projet, c'est le projet de EDF concernant la création d'un stockage de gaz en cavité saline.

Intervenant

Alors, ce qu'on fait n'a pas de finalité, alors, si je comprends.

Michel BELLEC

Effectivement, il y aura nécessité de raccorder avec des nouvelles canalisations, mais plus probablement de renforcer les canalisations existantes, comme cela se passe généralement. Et donc, au moment opportun, nous nous rapprocherons de TIGF pour rentrer sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie qui, à la fin, donnera les règles de fonctionnement du raccordement d'un stockage de cette taille au réseau de transport de TIGF. Nous aurons les discussions qu'il faudra avec TIGF sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie.

Intervenant

Donc, si je comprends, 600 millions de mètres cubes de gaz vont potentiellement être acheminés et extraits. Donc, on fait fois deux. Donc, par un moyen qui, aujourd'hui, n'est pas déterminé. Je suis très surpris, je pose la question. Comment on arrive à faire se déplacer ces millions de mètres cubes sans qu'on en parle dès aujourd'hui ?

Michel BELLEC

Parce qu'il y a un réseau de transport, le réseau de transport existe, c'est un nouveau point qui va se raccorder, qui va être très important, effectivement, sur ce réseau de transport, et entre nous-même, maître d'ouvrage, et le propriétaire du réseau de transport qui est sur ce site, qui est TIGF, nous aurons en temps voulu les discussions pour, en fait, optimiser le raccordement, soit avec une extension des canalisations existantes, soit peut-être pour certaines parties de la création de nouvelle canalisation, mais le réseau devrait permettre, pour l'essentiel, avec un renforcement des canalisations existantes l'injection et le soutirage permettant le fonctionnement de ce stockage.

Ainsi, aujourd'hui, il y a une canalisation qui arrive à 10 kilomètres de Pouillon, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une extension de la part du transporteur. Mais, aujourd'hui, on est

encore trop en amont pour rentrer dans des discussions approfondies. Les premiers contacts ont lieu, on a encore jusqu'à 2020. Nous avons le temps de voir comment ce raccordement sera fait. Et comme je le disais, il sera fait avec des règles qui seront définies entre deux sociétés, ces deux entreprises qui auront les discussions entre elles par ce qui est prévu dans les textes sur les questions de raccordement. Et cela, c'est la Commission de régulation de l'énergie qui a la tutelle de ce type de question.

Claude BERNET

Bien, Mesdames, Messieurs, je vais arrêter là parce qu'il est 23 heures. Vous avez toute possibilité de continuer à poser des questions ou à exprimer votre avis, notamment, sur le site Internet ou par courrier à la Commission. Je vous remercie en tout cas de votre très grande attention à ce débat qui montre toutes les difficultés, toutes les interrogations qu'on peut avoir dans ce secteur, peut-être comme dans d'autres.

Merci beaucoup.